

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME VI

AOUT 1907

N° 8

L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

—
VIII

APOGÉE INTELLECTUEL DU MOYEN AGE.

L'activité intense, dont les écoles épiscopales et monacales étaient, au déclin du dixième siècle et à l'aurore du onzième, devenues d'ardents foyers, eût dû, semble-t-il, déterminer dans la société entière, et surtout dans les hautes classes, un puissant réveil littéraire.

Mais des causes diverses paralysaient ces influences et retenaient l'esprit public dans les ténèbres d'une insoucieuse ignorance. Le zèle assidu des moines à transcrire les livres anciens, tant profanes que sacrés, et à multiplier leurs exemplaires, n'avait pu encore réparer tous les ravages de l'époque précédente : en plusieurs endroits, les textes classiques étaient rares, lorsqu'ils ne faisaient pas complètement défaut. D'autre part, les désordres croissants des clercs, les luttes sans cesse renaissantes des seigneurs, l'assujettissement des vassaux et du peuple, n'étaient pas faits pour propager le goût des lettres et en favoriser la culture ¹.

1 — En ce temps-là, il était extrêmement rare de voir des laïques qui sussent lire et écrire. La noblesse, qui devait naturellement avoir plus de goût et d'émulation pour la politesse et la vertu, et pour tout ce qui sert à éle-

Cependant, dès la fin du onzième siècle, la réaction intellectuelle s'accroît. L'amour de l'étude se répand ; les esprits s'affinent ; la curiosité scientifique s'éveille ; le cadre des programmes littéraires s'élargit. Le siècle suivant voit éclore bon nombre d'écoles nouvelles, et cet essor heureux va grandissant jusqu'à ce que la création des grands corps universitaires vienne mettre le couronnement à l'édifice lentement préparé et laborieusement élevé des lettres et des sciences. C'est alors que la distinction, jusque-là vague et mal définie, de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur apparaît sous des formes plus précises, et que l'intelligence humaine, comme un arbre vigoureux et plein de sève, s'épanouit dans toute sa beauté.

Un écrivain français ¹, donnant libre cours à ses sentiments d'hostilité manifeste vis-à-vis des œuvres catholiques, n'a pas craint d'affirmer que si « l'enseignement supérieur et secondaire remonte jusqu'au moyen âge, et de là, par une tradition qui ne fut jamais complètement interrompue, jusqu'aux écoles romaines, » l'organisation de l'enseignement primaire en France date de la révolution et des gouvernements qui en ont professé les principes. « La foi catholique, ajoute-t-il, a dominé pendant de longs siècles chez nous, sans songer à fonder l'enseignement populaire » ². Pour lui, cet enseignement, partout où il s'est établi avant le dix-neuvième siècle, « est fils du protestantisme » ³.

Ce mensonge historique, qui est la thèse de toute une école, n'a d'autre base que le préjugé, et il croule comme un château de cartes au souffle de la vérité impartiale et en présence des faits.

Certes, si l'on se contentait d'affirmer que l'instruction primaire,

ver et orner l'esprit, n'avait cependant d'autre passion que pour les armes et les vains amusements qui en sont les suites. Elle méprisait souverainement les lettres ». (*Hist. litt.* t. VII, p. 2).

1 — M. Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (2^e éd.). Voir *Revue des Quest. hist.*, 1X^e année, t. XVII^e, pp. 115-16.

2 — *Ibid.*, p. 20.

3 — *Ibid.*, p. 13.

grâce à de nouvelles conditions sociales, est aujourd'hui plus répandue qu'elle ne l'était au moyen âge, qu'un plus grand nombre d'écoles élémentaires fonctionnent et que, par suite, le chiffre des illettrés a baissé, il n'y aurait là qu'une question de plus ou de moins, et nous nous garderions bien de contredire. Mais ce que nous ne pouvons admettre, ce que nous nions positivement et ce que toute l'histoire dément, c'est que l'école populaire soit une création moderne, que l'Eglise par inertie ou par système ait négligé l'instruction du peuple, et qu'il faille, avec reconnaissance, faire honneur de ce progrès au protestantisme et à la révolution.

Les faits et les textes mis, au cours du présent travail, sous les yeux du lecteur prouvent assez combien l'Eglise, dès qu'elle put librement ouvrir des écoles, s'est montrée soucieuse d'instruire les enfants, ceux des pauvres comme ceux des riches, ceux des roturiers comme ceux des nobles. Poursuivons notre enquête : d'autres textes et d'autres faits ne cesseront de grossir cette preuve déjà prééminente.

Le III^e concile de Latran, tenu en 1179, décrète ¹ que dans toute église cathédrale il y aura un maître d'école, et que ce maître, pourvu d'un bénéfice, devra donner gratuitement ² l'instruction non seulement aux clercs, mais encore aux autres écoliers pauvres. Trente-six ans après, le IV^e concile de Latran, présidé par le grand pape Innocent III, va plus loin : il insiste sur l'observation entière de ce que l'Eglise a antérieurement établi, puis il étend à toutes les églises indistinctement la loi déjà imposée aux églises cathédrales d'enseigner gratis aux enfants, soit clercs, soit laïques, les premiers éléments des connaissances humaines ³. Ce décret, du reste, ne faisait que confirmer par une

1 — III^e sess., can. 18.

2 — Nous aurons plus tard l'occasion d'expliquer dans quel sens l'Eglise entendait et entend la gratuité de l'enseignement et comment cette gratuité ecclésiastique diffère de la gratuité laïque tant prônée de nos jours.

3 — Voici le texte latin : « Nos... roborantes statutum Concilii Lateranensis III, adjicimus, ut non solum in qualibet cathedrali ecclesia, sed etiam in

loi plus générale et en termes plus solennels les décisions prises, soit isolément, soit dans des synodes provinciaux, par la plupart des évêques de pourvoir dans leurs diocèses à l'établissement d'écoles presbytérales.

On a la preuve que des écoles rurales, destinées aux enfants du peuple, existaient dans bon nombre de localités. De patients chercheurs ont fait, pour ce qui concerne diverses provinces de France, un relevé minutieux de tous les documents, appartenant aux archives, soit ecclésiastiques, soit civiles, dans lesquels l'existence de petites écoles se trouve mentionnée, et le résultat de leurs travaux répond victorieusement aux accusations mensongères lancées contre l'Eglise.

M. de Beaurepaire, dans un ouvrage traitant de l'histoire de l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, signale de nombreuses écoles existant, dès le XII^e siècle, non seulement dans les villes, mais encore dans d'humbles villages, puis il ajoute : « Quand on rencontre des écoles dans des localités d'une aussi mince importance que celles que nous avons énumérées, il n'y a plus moyen de douter qu'il n'y en ait eu, sinon dans toutes les paroisses rurales, du moins dans la plupart, et surtout dans celles où la population était un peu considérable »¹. Un autre érudit français,

aliis, quarum sufficere poterunt facultates, constituatur magister idoneus, qui clericos... gratis in grammatica facultate, et alios instruat juxta posse. (Cap. *Quia nonnullis*, De magist.)—Il est vrai que le mot *grammaire* avait alors un sens plus étendu qu'aujourd'hui et qu'il désignait tout l'enseignement des belles-lettres ; mais, par cela même et avant tout, la grammaire comprenait aussi les règles fondamentales du langage qu'on enseigne dans toute école populaire.—D'après les deux conciles de Latran dont nous venons de rappeler la législation scolaire, et conformément aux ordonnances de plusieurs évêques et à la pratique des monastères, l'enseignement devait se donner même aux enfants qui n'étaient pas clercs : M. Guizot n'a donc pas eu raison d'écrire que les écoles tenues par l'Eglise du V^e au XII^e siècle étaient destinées à l'instruction du seul clergé. (*Hist. de la civilis. en Europe*, 6^e éd., p. 165).

1 — *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789*, t. I, p. 52. Voir Allain, *L'instruction primaire en France*, ch. II.

M. Sim. Luce, écrit à son tour : « On a cru longtemps que le moyen âge n'avait connu rien qui ressemblât à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grave erreur : il est fait à chaque instant mention d'écoles dans les documents où l'on s'attendait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut douter que pendant les années même les plus agitées du XIV^e siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul »¹.

Les doctes bénédictins qui ont écrit l'histoire littéraire de France rendent aux écoles monastiques du onzième siècle ce glorieux témoignage : « Un des premiers soins, à la réforme ou à la fondation d'un nouveau monastère, était de prendre de justes mesures pour en bannir l'ignorance, y entretenir de bonnes études et y amasser des livres. Quelque peu considérable qu'il fût, on avait l'attention de choisir et de désigner un moine lettré pour y enseigner. On y instruisait, comme auparavant, *des élèves de différent âge*. Il y avait des enfants, auxquels on montrait les *premiers éléments* des lettres et des arts libéraux... Toutes sortes d'élèves, pauvres ou riches, y étaient également reçus, et bien loin d'exiger quelque salaire pour l'instruction qu'on leur donnait, on poussait la charité jusqu'à nourrir ceux qui étaient dans l'indigence »².

Cluny se distinguait alors parmi les nombreuses institutions consacrées à la formation de l'enfance et de la jeunesse. Cette formation, pour répondre au véritable esprit de l'Eglise, était tout à la fois intellectuelle, disciplinaire et morale. « Il est impossible, dit l'abbé Cucherat³, de se figurer rien de plus touchant que la discipline à laquelle les enfants étaient soumis, dès leurs plus tendres années, comme aux jours orageux de la jeunesse. » Ils mangeaient debout, pour apprendre le respect et pratiquer la

1 — *Histoire de Duguesclin*, pp. 13-16 ; dans Allain, *ouv. cit.*, p. 27.

2 — *Hist. litt.*, t. VII, pp. 9-10.

3 — *Cluny au XI^e siècle* ; cit. par les *Etudes rel.*, mars 1872, pp. 385-86.

mortification. Jour et nuit ils étaient sous les yeux attentifs de leurs surveillants. Des corrections même corporelles, mais non préjudiciables à la santé, leur étaient infligées, quand ils causaient ou lisaient mal. On prenait les plus grandes précautions pour éloigner d'eux la vue et jusqu'à la connaissance du mal. Enfin « le plus grand prince n'est pas élevé avec plus de soin dans le palais des rois, que ne l'était le plus petit des enfants à Cluny »¹.

Dans la célèbre école du Bee, c'était le même souci des graves devoirs de l'éducation, le même zèle religieux à bien former l'esprit et le cœur des enfants. On s'efforçait de leur inspirer des sentiments de foi et d'honneur ; on n'omettait pas de leur apprendre les règles de la politesse. Pour les corriger, on préférait aux rigueurs de la verge les influences persuasives de la douceur et de la raison. On les traitait comme de jeunes plantes qui, pour s'épanouir en une belle et forte ramure, ont besoin de lumière et d'espace ; on les considérait comme un métal qui ne se façonne pas avec le marteau seul, mais que doivent polir des instruments plus doux².

En face de ces témoignages d'une si haute signification, de ces faits qui nous montrent l'enseignement primaire fonctionnant presque partout, de ces récits qui évoquent sous nos yeux l'art éclairé et sagement progressif de la pédagogie médiévale, comment ne pas reconnaître les services inappréciables rendus, en ces temps de rudesse inculte, par l'Eglise à la cause de l'instruction et de la moralisation populaire ?

Et, puisque la plupart des institutions scolaires donnaient alors l'enseignement à tous les degrés, de quels bienfaits, également, ne furent pas redevables aux papes et au clergé l'instruction secondaire et l'éducation supérieure, même dans les écoles qui, en dehors des évêchés et des couvents, commençaient à s'établir au sein des villes les plus peuplées, et que dirigeaient à peu

1 — *Ibid.*

2 — *Hist. litt.*, t. VII, pp. 75-76.

près exclusivement des hommes de caractère et de formation ecclésiastiques ?

Grégoire VII, dans le concile romain de l'an 1078, s'occupe des maisons d'enseignement épiscopales : il les veut savantes et florissantes, et il enjoint aux évêques de toute la chrétienté de prendre en main le sort des lettres ¹. Désireux de voir s'étendre le mouvement littéraire dont la France est l'actif et lumineux foyer, Alexandre III, au siècle suivant, ordonne que dans tous les pays il y ait des maîtres capables d'enseigner avec succès les lettres et les sciences ². Il accorde aux gens de lettres des privilèges ³; ce sont eux qu'il appelle de préférence aux premières dignités de l'Eglise ⁴. L'histoire mentionne une lettre remarquable du XIII^e siècle écrite par Grégoire X au roi des Deux-Siciles pour l'engager à restaurer les écoles dans son royaume ⁵. Plus tard, Benoît XII, répétant les injonctions de ses prédécesseurs, insiste particulièrement sur l'enseignement des belles-lettres et de la philosophie dans les écoles cathédrales et conventuelles ⁶. Combien donc Léon XIII avait, naguère, raison d'affirmer ⁷ que dans toute la série des papes il serait difficile d'en trouver un seul qui n'ait pas bien mérité de la république des lettres !

La fondation de nouveaux instituts religieux (Chanoines réguliers, Chartreux, Cisterciens, Prémontrés) vint accroître notablement le nombre des établissements monastiques et, par là même, multiplier les centres de moyenne et de haute instruction ⁸.

1 — Labbe, *Conc.*, t. X, p. 372.

2 — *Hist. litt.*, t. IX, p. 92.

3 — *Ibid.*, p. 9.

4 — *Ibid.*, p. 10.

5 — Landriot, *Recherches historiques sur les écoles littéraires du christianisme*, pp. 172-174.

6 — *Ibid.*, p. 176.

7 — Bref *Plane quidem* (20 mai, 1885) : « In tam longo Pontificum ordine vix reperiat, cui non debeant litteræ plurimum ».

8 — Il n'en était pas de ces nouveaux monastères, comme des anciens de l'ordre de saint Benoît, où les sujets étaient le plus souvent reçus et instruits

Un large courant d'activité intellectuelle circulait par toute l'Europe. Dans la France et l'Allemagne seulement, le chiffre des écoles qui jouissaient de quelque renom s'élevait, d'après le calcul de certains érudits, jusqu'à deux cents. De leur côté, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Irlande ne restaient pas en arrière, et leurs écoles, moins nombreuses, il est vrai, qu'en France, n'étaient cependant pas sans éclat ¹.

L'un des centres littéraires, qui jetèrent sur le moyen âge le plus de lustre et exercèrent dans toute l'Europe le plus d'influence, fut l'abbaye du Bec ². Deux hommes surtout, par leurs talents et par leur savoir, firent sa réputation : Lanfranc et Anselme ; tous deux italiens de naissance, tous deux français d'adoption, tous deux aussi promus successivement, sous le régime anglo-normand, au siège archiepiscopal de Cantorbéry. Le premier, très versé dans les lettres latines ³ et doué d'un goût délicat, s'appliqua plus spécialement à polir le langage et à dépouiller la latinité de ce revêtement grossier dont, comme d'une rouille, elle s'était couverte aux siècles de décadence. Le second, par la trempe métaphysique de son esprit, se sentit davantage porté vers les hauts horizons de la science, vers les questions les plus abstruses de la philosophie et de la théologie qu'il aborda et s'efforça de résoudre à la lumière des principes de la foi et des certitudes de la raison. Lanfranc, maître d'Anselme, avait prélué à

dès l'enfance (*Hist. litt.*, t. IX, p. 11) : il fallait, pour y être admis, avoir déjà quelque teinture des lettres.

1 — *Etudes relig.*, vol. cit., pp. 384-85.

2 — Cette abbaye était située en Normandie. Les farouches Normands, du jour où l'eau baptismale coula sur leur front, s'éprirent d'amour pour la religion chrétienne et pour tout ce qui pouvait en servir les intérêts. « En général, dit l'*Histoire littéraire* (t. VII, p. 68), ils avaient de grandes dispositions naturelles pour les lettres, et l'on sait qu'il n'ont point dégénéré dans la suite. » Les études littéraires prirent dans la province de Normandie un vif essor. Les Canadiens-français, issus en si grand nombre de souche normande, peuvent y trouver un motif de légitime fierté nationale.

3 — *Hist. litt.*, t. VII, p. 77.

cette méthode ; son disciple la perfectionna, et doit être, pour cela, regardé comme l'un des principaux initiateurs de la scolastique ¹, déjà contenue en germe dans les travaux de quelques écrivains antérieurs.

La philosophie entrait dans une ère nouvelle. Elle émergeait peu à peu des ombres où on l'avait tenue trop longtemps cachée, et, grâce à une étude d'Aristote intelligemment conduite, purifiée dans le creuset de la foi, débarrassée de ses scories, elle montait par des essais progressifs vers les sphères élevées qui, au treizième siècle, allaient s'illuminer de toutes les clartés des plus illustres génies chrétiens. Le réalisme modéré, dans la question capitale des universaux, triomphait du nominalisme ; le rationalisme de Bérenger et d'Abailard succombait sous l'irrésistible logique de leurs adversaires.

Ce noble élan des esprits avait fait surgir, en face des anciennes écoles cathédrales et monacales, plusieurs institutions libres, et Paris se glorifiait de compter dans son sein, avec l'école de Notre-Dame, celles de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor. Au pied des chaires rendues célèbres par la science et le prestige d'hommes tels que Guillaume de Champeaux et Pierre Lombard accouraient, jusque de l'Orient, une foule d'étudiants étrangers ². Toutefois, remarquons-le bien, (pour ne parler que de la capitale de France) c'est de l'école *épiscopale*, dont cette cité était fière, que sortirent « toutes les autres écoles qui se multiplièrent prodigieusement tant dans la ville qu'aux environs, et y formèrent la plus brillante académie qu'on eût encore vue en Europe » ³.

Les lettres marchaient de pair avec la philosophie. Sous la plume et sur les lèvres des moines, le roman populaire se préparait à évoluer en notre belle langue française, appelée à de si

1 — Gonzalez, *Hist. de la philosophie*, t. II, p. 162 (trad. Pascal).

2 — Dès le milieu du XII^e siècle, la multitude des étudiants à Paris surpassait le nombre des citoyens (*Hist. litt.*, t. IX, p. 78).

3 — *Ibid.*, p. 64.

glorieuses destinées. Plusieurs lettrés s'adonnaient à l'étude de la littérature grecque et des langues orientales, notamment de l'hébreu ¹. La critique faisait de timides progrès ². De rares amateurs colligeaient leurs observations dans le champ des sciences naturelles ³. Notons encore que la médecine, jusque-là si négligée par les laïques faute d'instruction ⁴, devenait maintenant l'objet d'observations plus sérieuses et d'études plus générales. Enfin de cette époque date une remarquable efflorescence des beaux-arts, surtout de l'architecture, due aux inspirations fécondes de l'idée religieuse. « Les évêques et les abbés ne croyaient pas déroger à leur dignité, en devenant les architectes et les ordonnateurs des églises et autres édifices qu'ils faisaient construire » ⁵. On assistait aux développements de l'art roman, d'où, par une transition graduelle, allait sortir l'art gothique ⁶.

C'est ainsi que le clergé, le drapeau de la civilisation en main, marchait à la tête du mouvement artistique, scientifique et littéraire, et préparait à l'intelligence humaine de nouveaux et plus éclatants triomphes.

Nous touchons au seuil du XIII^e siècle, du grand siècle chrétien, plus admirable encore dans l'ordre religieux et intellectuel que dans l'ordre politique et social; qui a vu la sainteté s'asseoir sur le trône, le génie créer la « Somme théologique » et la « Divine Comédie », l'art lancer dans les airs les formes idéales et les lignes incomparables de l'ogive. Ce fut l'âge des

1 — *Ibid.*, t. VII, pp. 113-116; — *Etudes relig.*, t. cit., p. 398.

2 — *Hist. litt.*, t. VII, pp. 116-118.

3 — *Ibid.*, p. 134.

4 — Avant le XI^e siècle, dit l'*Histoire littéraire (ibid.)*, « comme il n'y avait presque que les clercs et les moines qui sussent les lettres, aussi étaient-ils les seuls qui s'appliquassent à la médecine. Les évêques mêmes et les abbés en faisaient l'objet de leur étude et l'exerçaient quelquefois. » L'axe médical, disons-le sans regret, s'est bien déplacé depuis.

5 — *Hist. litt.*, t. VII, p. 139.

6 — Voir Roger Peyre, *Hist. génér. des beaux-arts*, p. 320 (6^e éd.).

croisés magnanimes ; ce fut aussi et surtout l'âge des immortels apôtres de la science et des puissants ouvriers de la plume qui, sous les voûtes sonores des universités ou dans l'ombre silencieuse des cloîtres, parlèrent un langage et enfantèrent des œuvres dignes de l'éternelle reconnaissance de l'humanité.

L'enseignement supérieur, donné jusque-là dans les monastères et les écoles épiscopales, tout en portant sur des matières distinctes de celles qui constituent l'enseignement secondaire, n'avait pas néanmoins de caractère bien défini : il était incomplet, incohérent, disparate. L'empire des lettres manquait de l'organisation nécessaire pour grouper et harmoniser dans un mouvement d'unité les plus brillantes intelligences et les plus solides dévouements. Cette concentration fut le fait des universités, et les universités elles-mêmes furent, en grande partie, l'œuvre favorite de l'Église. Non seulement la plupart doivent leur existence aux écoles épiscopales d'où elles sont issues et aux personnages ecclésiastiques qui s'en firent les patrons ¹, mais les papes, dès le principe, se plurent à les combler de privilèges et à s'en montrer les protecteurs zélés et les guides éclairés ².

1 — Sur 44 universités fondées avant 1400 en vertu d'une charte, 31 sont en possession d'une charte papale. (Denifle, O. P., cité par Schwickerath, *Jesuit Education*, 2^e éd., p. 38.)

2 — Les premiers fondements de l'université d'Oxford avaient été jetés par des moines français, Grimalde et Jean. Ce sont d'autres moines français, Joffride et ses compagnons, qui jetèrent les bases de l'université de Cambridge. Lingard (*Hist. d'Angleterre*, t. II, trad. de Roujoux, pp. 249-50) en a décrit les humbles commencements : « Une vaste grange, dit-il, suffit d'abord pour les loger (maîtres et élèves) ; mais, dès la seconde année, les disciples devinrent si nombreux qu'on donna à chaque maître des appartements séparés. Le matin, de bonne heure, les travaux de la journée s'ouvraient sous les auspices du frère Odon, qui apprenait aux enfants les règles de la grammaire selon Priscien ; à six heures, Terric donnait des leçons sur la logique d'Aristote ; à neuf heures arrivait le frère Guillaume qui expliquait les ouvrages de Cicéron et la rhétorique de Quintilien ; et avant midi maître Gilbert interprétait aux étudiants en théologie les passages difficiles des Saintes Écritures. Ce détail exact fait connaître l'origine réelle de l'université de Cambridge.

Il serait trop long d'entrer dans le détail.

L'histoire des origines de l'université de Paris, qui fut le principal centre d'études supérieures au moyen âge, fait suffisamment voir de quelle sollicitude l'Eglise entourait ces nobles asiles des lettres et des sciences. Innocent III lui donna des règlements, Honorius III lui fit des faveurs, Grégoire IX eut assez de prudence et de bienveillance pour la sauver d'une crise qui faillit l'anéantir¹. Sous cette haute protection, de nombreux collègues, réguliers et séculiers, prirent naissance², se groupant autour de l'institution mère et formant avec elle comme une riche et brillante constellation. L'Université pouvait se dire la fille des rois par les secours qu'elle en recevait, mais en réalité elle était la fille de l'Eglise³.

L'influence du moyen âge sur la marche intellectuelle de l'humanité n'est pas toujours, à notre époque, équitablement appréciée. La déchéance trop visible, en certaines contrées, des sciences rationnelles au profit d'études positives, empiriques et critiques, dont nous sommes loin, d'ailleurs, de contester l'utilité, nous explique le mépris hautain professé par un grand nombre pour les travaux de la pensée accomplis avant l'âge moderne. Et pourtant ces travaux ne portaient-ils pas avec eux non seulement l'empreinte d'esprits élevés et vraiment scientifiques, mais encore le germe fécond des plus remarquables progrès ?

1 — Voir Feret, *La Faculté de Théologie de Paris. Moyen âge*, t. I, *Introd. Les origines de l'Université de Paris.*—Le protestant Hurter, dans son *Histoire du pape Innocent III*, après avoir rappelé ce que fit ce grand pape pour l'université de Paris, ajoute : « Il n'y a qu'un esprit superficiel, dédaignant d'étudier les annales et les documents de ces siècles, ou un esprit aveuglé par la prétendue supériorité de notre époque ou par une haine systématique, croyant pouvoir se servir des témoignages historiques contre la vérité elle-même, qui ose accuser les papes du moyen âge d'avoir favorisé l'ignorance » (t. III, p. 522, trad. de *Saint-Cheron*, 2^e éd.).

2 — Feret, *ouv. cit.*, t. II, 1^{ère} P., L. I, ch. I.

3 — *Id.*, *ouv. cit.*, t. I, p. LXIV.

On donnait, dans les universités, une place d'honneur à la théologie d'abord que l'on proclamait la reine des sciences, puis à la philosophie qui en était l'alliée inséparable, et c'est dans l'orbite éclairé par ces deux foyers que l'intelligence humaine, rayonnante des lumières divines, se livrait à la culture des lettres et à la recherche de la vérité. On ne séparait pas la science de l'homme de la science de Dieu, et on avait raison. « Les temps modernes, dit M. Lecoy de la Marche¹, ont prétendu au contraire isoler Dieu de tout, séparer sa connaissance non seulement de la sagesse humaine, mais de tout le cycle des études ordinaires, la reléguer, en un mot, dans le monde des abstractions, pour ne pas dire des rêves. Ou je me trompe fort, ou cette prétention nouvelle a été le prélude et l'avant-coureur de celle qui s'étale si effrontément sous nos yeux : Dieu hors de la politique, hors de la société, et l'Eglise hors de l'Etat. »

Sous le regard lumineux de la foi, les savants du moyen âge s'appliquèrent avec ardeur à l'étude des sciences spéculatives, et nous ne saurions nier que celles-ci eurent le pas sur les sciences expérimentales. Devons-nous le regretter ? Et n'était-il pas plus urgent, plus essentiel au bien général, d'approfondir tout d'abord et de présenter sous leur vrai jour les grands problèmes philosophiques, religieux et moraux, d'où dépendent les intérêts de l'Eglise et les destinées spirituelles des peuples, que de subjuguier les forces de la nature, d'appriivoiser la vapeur, d'enchaîner l'électricité, et d'assujettir ces fières puissances à tous nos usages ?

Du reste, n'allons pas croire et partager ce préjugé trop répandu chez nos contemporains, que la méthode expérimentale, mise en œuvre sous nos yeux, était ignorée des anciens : les modernes l'ont développée sans doute, appliquée d'une manière plus précise et à un plus grand nombre d'objets ; ils ne l'ont pas inventée. Saint Thomas d'Aquin, dans ses traités de théologie et de philosophie, et à plus forte raison dans ses commentaires sur Aris-

1 — *Le treizième siècle littéraire et scientifique*, p. 66.

tote, qui emprunta à l'observation de la nature tant d'éléments scientifiques, s'est servi tour à tour de la synthèse et de l'analyse, de la déduction et de l'induction ¹. Vers le même temps, Albert le Grand, son maître, faisait preuve d'un grand talent de naturaliste et consignait dans plusieurs ouvrages le fruit de ses recherches et de ses expériences personnelles, tandis qu'un franciscain anglais, Roger Bacon (à qui, il est vrai, l'on reproche d'avoir déprécié sans motif la méthode rationnelle ²), mettait en plus vive lumière qu'aucun de ses contemporains, l'utilité des procédés empiriques.

Dans l'histoire, nous ne dirons pas que le moyen âge se haussa jusqu'à cette supériorité d'exactitude et de style qui constitue la portion la plus riche peut-être de tout le patrimoine intellectuel de notre époque : cette prétention serait ridicule. Toutefois l'importance des recherches historiques n'y était pas inconnue, et Vincent de Beauvais, l'auteur d'une vaste et précieuse encyclopédie, se distingua particulièrement dans ce genre d'études. Ses écrits sur l'histoire sont ceux d'un érudit qui a pris soin d'explorer toutes les sources accessibles d'information, archives et bibliothèques, et qui ne néglige pas d'indiquer les autorités sur lesquelles il s'appuie. Il n'eut pas assez d'imitateurs. En revanche, chroniques et mémoires se donnèrent libre carrière ³.

Il est de mode de railler la rudesse de langage des docteurs du moyen âge. Cette terminologie sévère contenait cependant les éléments essentiels de toute langue scientifique : la précision et la clarté. Sans accorder, dans les écoles, aux humanités et à la rhétorique le rang que les éducateurs modernes leur ont attribué, on ne méprisait, certes, pas l'art de bien parler et de bien

1 — Sur l'information documentaire du saint docteur et les bases critiques de son œuvre théologique, voir les excellents articles du P. Gardeil (*Revue thomiste*, 1903).

2 — Gonzalez, *ouv. cit.*, p. 315.

3 — Voir Lecoy de la Marche, *ouv. cit.*, ch. 9.

écrire¹ ; on cultivait, non sans goût, les lettres latines et françaises. Mais l'enseignement gardait partout son caractère prédominant : « la préférence donnée au fond sur la forme² ». Si, d'une part, les curiosités et les subtilités scolastiques, poussées à l'extrême, ont donné naissance aux ergoteurs, qui ne sait, d'autre part, tout ce que le culte exclusif des mots, et la recherche et la superfétation littéraires, ont produit de phraseurs vains et de stériles rhéteurs ?

On abuse des meilleures choses et des plus utiles méthodes.

Il nous reste à examiner quel rôle, dans la situation scolaire et le mouvement universitaire que nous venons de rappeler, jouèrent l'Église, les particuliers et l'État, et dans quels cadres juridiques s'exerça simultanément leur action.

Trois choses semblent ressortir clairement de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'instruction au moyen âge : le pouvoir prépondérant, reconnu à l'Église, de contrôler l'enseignement ; la liberté, sagement réglée, laissée aux parents et aux maîtres d'ouvrir et d'entretenir des écoles et des collèges de leur choix ; l'attitude à la fois pleine de respect pour les droits de la religion et des familles, et de plus en plus favorable au progrès des lettres, prise par les représentants de l'État.

Tant que l'Église n'eut pas à craindre l'envahissement des écoles par des idées malsaines et des doctrines hétérodoxes, et

1 — Témoin Dante, dont l'œuvre poétique incarne sous des formes si littéraires les croyances religieuses et le mouvement intellectuel et social du moyen âge. La scolastique, en particulier, s'y reflète comme en un resplendissant miroir. C'est une création admirable, selon le mot d'Ozanam (*Dante et la philos. cath. au XIII^e siècle*, 5^e éd., p. 59), et qu'elle nous paraît riche, pleine et féconde, en comparaison de tant d'œuvres modernes, vides et nuageuses !

2 — Lecoy de la Marche, *ouv. cit.*, p. 122.—L'estimable écrivain, que nous citons ici, rend dans tout son ouvrage pleine justice au siècle qu'on a appelé l'âge d'or de la scolastique et de la métaphysique chrétienne.—Voir aussi *Le moyen âge fut-il une époque de ténèbres et de servitude* : études par G. Romain, I^{re} partie.

aussi longtemps que les maîtres, formés par elle, lui inspirèrent entière confiance, son influence morale dans l'enseignement se maintint sans difficulté et en quelque sorte d'elle-même. L'évêque, dans son diocèse, dirigeait de sa propre autorité les écoles du clergé séculier, et ne pouvant, sauf certaines exceptions, remplir lui-même les fonctions de maître, il confiait la principale de ces écoles, celle de la cathédrale, à un ecclésiastique instruit, à l'archidiacre d'abord, puis, dans la suite, à l'un des membres les plus distingués du chapitre. Les écoles du clergé régulier relevaient, dans chaque monastère, de l'abbé ou du prieur qui, d'ordinaire, en remettait la direction aux mains d'un des moines les mieux qualifiés et les plus versés dans les lettres.

Au douzième siècle, l'amour croissant de l'étude, en multipliant les établissements scolaires, rendit plus difficile le contrôle de l'enseignement par la personne de l'évêque ; et ce contrôle, pourtant, paraissait d'autant plus justifié que les maîtres, plus nombreux, n'offraient plus tous les mêmes garanties d'orthodoxie et de moralité. Des mesures particulières durent être prises, et c'est ce qui amena l'institution d'un nouveau personnage, l'écolâtre, investi d'une autorité spéciale sur les écoles du diocèse et chargé principalement de délivrer aux maîtres jugés dignes de cette fonction « la licence d'enseigner. » Cette licence n'était autre chose qu'un certificat de capacité et d'honorabilité.

Quand, au treizième siècle, l'enseignement subit une sorte d'évolution par l'établissement, en plusieurs villes, de corporations universitaires, le rôle de l'écolâtre, en ces endroits du moins, revêtit une forme nouvelle. « Dans les villes, écrit Du Boulay ¹, où furent érigées des universités, ces prévôts ou écolâtres et maîtres des écoles prirent presque tous le nom et exercèrent les fonctions de chanceliers. » Le chancelier avait un droit de juridiction sur les étudiants, et c'est lui qui leur conférait la Licence,

1 — *Histoire de l'Université de Paris*, t. I, p. 272.

grade académique auquel était alors attachée la faculté d'enseigner publiquement.

Ces fonctions, d'ailleurs, furent à plusieurs reprises réglées par les papes désireux de prévenir les abus de pouvoir, et l'évêque, de son côté, conservait sur le chancelier, comme sur l'écolâtre, juridiction pleine et entière. « On peut, dit Georges Bourbon dans une étude fortement documentée sur ce sujet ¹, on peut établir comme règle qu'en matière d'enseignement, et spécialement en ce qui concerne les autorisations à accorder aux maîtres, l'évêque a dans son diocèse la suprême autorité ; l'écolâtre et le chancelier, représentants de l'Eglise, ne sont que *les fondés de pouvoir de l'Eglise.* »

Telle était la doctrine soutenue par la papauté. « Le chancelier, dit Clément IV ², est le chef des étudiants après l'évêque, dans quelque faculté qu'il lise ou qu'il enseigne, et il est établi par l'évêque : c'est pourquoi l'évêque est le chef suprême de l'étude. »

Cette influence et cette autorité de l'Eglise sur les écoles, loin d'entraver la liberté légitime de l'enseignement, ne faisait que la tenir en bonne voie, la diriger et la promouvoir. Nous en avons la preuve indubitable dans une lettre fameuse d'Alexandre III aux évêques de France, lettre où le pontife indigné stigmatise l'abus qui s'était introduit d'exiger une somme d'argent en paiement de la licence d'enseigner :

« Plus est grand l'éclat que jettent sur l'Eglise de France la science et l'honnêteté de ses hommes illustres, plus sont grands ses efforts pour éviter tout ce qui paraîtrait rabaisser la probité ecclésiastique, et plus il doit sembler étonnant que ceux qui dans vos églises assument le nom et la dignité de la maîtrise des écoles refusent d'accorder sans un certain prix aux ecclésiastiques la licence d'enseigner... Désirant ne pas laisser impuni un pareil

1 — *Revue des Questions historiques*, t. XIX, livraison d'avril 1876 : *La licence d'enseigner et le rôle de l'écolâtre au moyen âge*, p. 542.—C'est à cette étude si consciencieuse que nous sommes, en grande partie, redevable de ce que nous disons ici touchant les fonctions d'écolâtre et de chancelier.

2 — *Epist. Clem. IV apud Martène* (paroles citées par G. Bourbon, *ibid.*).

vice de cupidité et de rapacité, nous vous mandons par nos lettres apostoliques de prendre soin d'empêcher, sous la sanction de l'anathème, que ceux qui jouissent de cette dignité osent exiger ou extorquer désormais *de qui que ce soit* un prix quelconque pour la licence d'enseigner aux autres, et *d'ordonner, lorsque des hommes aptes et lettrés voudront diriger l'étude des lettres, qu'on leur permette, sans pression et sans exaction aucune, de tenir école*, afin que la science qui doit être dispensée à tous gratuitement ne semble pas à l'avenir taxée à prix d'argent. S'ils transgressent votre prohibition ou vos ordres, dépouillez-les, en vertu de votre autorité et de la nôtre, des offices et des dignités susdits. Si vous négligez de corriger ces abus d'après notre ordre, nous tiendrons pour désagréable et désobligeante votre négligence, et nous serons obligé d'étendre notre main pour réformer ces choses ; de telle sorte que, s'ils veulent persister dans leurs projets de rapacité, leurs efforts seront vains ¹.

Une autre lettre du même pape à l'archevêque de Reims mérite également d'être citée :

L'abbé de Saint-Pierre des Monts nous a appris que l'écolâtre de Châlons-sur-Marne revendique le monopole de l'enseignement et ne veut pas permettre à l'abbé de diriger les écoles. Or, *comme la science des lettres est un don de Dieu, il doit être libre à chacun de prodiguer gratuitement son talent à qui il veut*. C'est pourquoi nous vous ordonnons par cet écrit apostolique d'enjoindre à l'abbé et à l'écolâtre de ne défendre sous aucun prétexte et de n'interdire en aucune circonstance, à aucun homme *probe et lettré*, l'ouverture d'une école dans la ville, dans les environs, où bon lui semblera ².

Ces paroles autorisées nous font voir combien l'Eglise, même dans un temps où elle disposait d'une si grande puissance, était, dans la pratique comme en principe, non seulement étrangère, mais encore foncièrement hostile à l'idée liberticide de tout monopole scolaire.

Aussi, plus tard, lorsqu'il se fit au sein de l'université de Paris un mouvement d'exclusivisme jaloux contre les religieux, en particulier, contre les Ordres mendiants et leurs collèges, cette lutte regrettable fournit au pape une nouvelle et solennelle occasion de manifester le zèle clairvoyant de l'Eglise pour la cause

1 — Litt. Alex. III, ap. Martène, *Ampliss. collectio*, t. II, col. 853.—Le III^e Concile de Latran (can. 18) montre pour la liberté, sagement entendue, de l'enseignement la même sollicitude.

2 — Labbe, *Concil.*, t. X.

de l'éducation et ses justes libertés. L'Université, ayant pris ombrage de la prospérité des écoles de réguliers grandissant autour d'elle, leur refusait l'honneur des grades académiques : on en appela au jugement de Rome. Rome comprit que des maîtres comme Alexandre de Halès et saint Bonaventure, comme Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin versaient dans l'esprit de leurs disciples trop de lumières, qu'ils représentaient trop dignement le haut enseignement ecclésiastique, pour qu'on fût justifiable de leur fermer les portes de l'institution dont ils étaient la plus pure gloire. Les chaires franciscaines et dominicaines furent maintenues ¹, et du triomphe de la liberté vraie dans l'éducation de la jeunesse naquirent de nouveaux collèges aussi utiles aux saines études que glorieux pour l'Université.

On peut donc soutenir que, pendant toute cette période, les parents et les maîtres virent à maintes reprises leurs droits, en matière d'enseignement, formellement reconnus et solennellement garantis par l'Eglise, et que seule l'autorisation préalable, requise sous forme de « licence », faisait à la liberté, qui eût pu être dangereuse, un nécessaire contre-poids.

L'Etat, sans empiéter sur un domaine étranger, prêtait aux grandes forces éducatrices de la société un bienveillant concours. L'histoire atteste ² que les rois de France, Louis le Gros, Louis le Jeune, Philippe-Auguste, saint Louis, aimaient les lettres et qu'ils s'en firent les protecteurs dévoués. Ces deux derniers monarques contribuèrent puissamment à hâter les progrès et à développer l'organisation de l'enseignement universitaire.

Le pouvoir civil se tenait respectueusement uni à l'Eglise, et les bienfaits de cette union rejaillissaient sur l'instruction à tous les degrés. Les princes favorisaient avant tout l'instruction religieuse et ils jugeaient de leur devoir d'*aider*, non de remplacer les parents et l'Eglise dans l'œuvre capitale de l'éducation.

1 — Voir Feret, *ouv. cit.*, t. II, Ire P., L. II, ch. I.

2 — *Hist. litt.*, t. IX, pp. 4-9.

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE MANITOBAINE

V.—CETTE INFERNALE BARRIÈRE !

Pour consolider la domination anglaise dans l'Amérique du nord, on avait réuni les provinces de l'est sous un gouvernement central, et formé un tout plus ou moins compact sous le nom de Puissance du Canada. Cette confédération, qui ne datait que de 1867 et après deux ans d'existence ne s'étendait pas encore à l'ouest de l'Ontario, n'en avait pas moins, dans l'intention de ses promoteurs, été dès l'origine destinée à embrasser dans son périmètre tous les territoires adjacents qui relevaient de la couronne britannique. Au mois de mars 1864, les hommes d'Etat qui préparaient cette organisation avaient formellement mentionné l'Assiniboia, ou la Rivière-Rouge, et les pays circonvoisins comme devant en faire partie¹. Mais ils s'étaient heurtés aux prétentions et conditions par trop onéreuses exigées par la Compagnie de la Baie d'Hudson comme compensation pour l'abandon de ses droits à la souveraineté de cette contrée.

L'année suivante, des délégués avaient même été envoyés à la Rivière-Rouge en vue de s'aboucher avec les autorités locales et essayer de promouvoir l'union projetée. Mais on avait affaire à des marchands. Ceux-ci se montrèrent impitoyables quand il fut question d'argent.

Cependant les négociations se poursuivaient activement entre le Canada, la Compagnie et le gouvernement britannique. Vers la mi-décembre 1867, une pétition fut envoyée à la Reine signée des présidents du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, demandant l'autorisation de s'annexer les territoires du nord-ouest. Puis, deux délégués, sir Georges Cartier et l'honorable W^m McDougall, alors ministre des Travaux Publics, se rendirent à Londres pour traiter l'affaire avec plus de facilité et d'expédition.

Les pourparlers roulaient exclusivement autour de la question pécuniaire, et des sujets d'ordre purement matériel absorbaient

1 — *Papers relating to Rupert's Land*, p. 18, par. 5. Londres, 1869.

toute l'attention des parties intéressées. A part une mention ou deux des aborigènes du pays hasardée par le gouvernement anglais, pas un mot dans les dépêches officielles relativement aux droits de la population blanche ou métisse et de ses inclinations politiques. De fait, les hommes d'Etat d'Angleterre semblent l'avoir crue une quantité absolument négligeable, et les représentants canadiens n'en dirent mot. Dans une lettre datée du 10 avril 1869, lord Granville parle explicitement des « tribus indiennes qui forment la population actuelle de cette partie de l'Amérique ¹ », et exprime l'espoir que leurs droits ne seront pas méconnus. Quant à ceux des habitants de notre race, en tout ou en partie, qui seuls donnent au pays sa valeur économique et sociale, personne ne s'en préoccupe.

Aussi, la classe dirigeante de l'Assiniboia s'inquiétait-elle à bon droit du sort qui semblait réservé à la petite colonie, d'autant plus que les représentants que le Canada lui avait jusque-là envoyés dans la personne de John-Christian Schultz, Walter-Robert Bown ², Charles Mair et autres, ne tenaient pas vis-à-vis des autorités locales et de ses anciens habitants une conduite propre à rassurer les esprits bien pensants et ennemis des innovations dangereuses.

C'est à cette inquiétude bien légitime que faisait allusion M^{sr} Taché quand il écrivait dans son *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique* :

Dans la colonie elle-même il règne une certaine agitation et inquiétude au sujet de son avenir. Les uns, en très petit nombre, qui espèrent gagner par un changement quelconque, le demandent à grands cris; d'autres, considérant plus les systèmes que leur application, voudraient pouvoir tenter un changement, ne se doutant pas qu'on ne revient plus à l'état primitif d'où ils veulent s'écarter; le plus grand nombre, la majorité, redoute ce changement. Plusieurs ont bien raison: le public pourra gagner à ces modifications, il acquerra sans doute des avantages qui lui manquent, mais la population actuelle y perdra certainement ³.

1 — *Ibid.*, p. 14.

2 — Que l'abbé G. Dugas appelle le Dr Bunn dans son *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis*, pp. 18-19. Le lecteur ne doit pas confondre ce M. Bown, qui était alors le propriétaire-éditeur du journal de la colonie, un intrigant sans conscience et l'ennemi juré de la Cie de la Baie d'Hudson, avec un M. Bunn (Thomas) qui joua un rôle honorable dans les troubles qui devaient suivre.

3 — Seconde édition, page 54. Montréal, 1901.

Ces modifications, encore à l'étude à Londres et à Ottawa, étaient grosses de dangers dont personne ne semblait se rendre compte dans les sphères gouvernementales. En raison de peu de jugement et du manque absolu de prudence avec lesquels on allait tenter de les opérer, elles devaient bientôt susciter des troubles destinés à bouleverser la face du pays.

* * *

Il est un nom dans l'histoire du Nord-Ouest qui ne peut laisser froid quiconque s'intéresse un tant soit peu à ces immenses régions auxquelles un si bel avenir semble réservé. Riel ! quels sentiments, quelles haines et quelles sympathies cette seule mention n'éveille-t-elle pas chez la génération qui peut se souvenir ! Louis Riel, le révolté, le lâche et l'ambitieux des uns, devient pour les autres un héros, un courageux tribun et le bienfaiteur insigne de sa race non moins que du Manitoba tout entier. Il y a 22 ans, son sort suffit pour mettre en commotion le Canada de l'Atlantique au Pacifique et renverser un de ses principaux gouvernements.

Même aujourd'hui que les passions politiques et nationales surexcitées par son intervention dans les affaires de l'ouest sont calmées, on ne peut guère se représenter cette figure désormais historique sans l'entourer d'une auréole de gloire ou la voiler d'un masque d'ignominie. Tandis que les uns voient dans le chef des métis français un tyran au petit pied et l'assassin de son prisonnier, dignement puni plus tard pour cet abus d'un pouvoir usurpé, les autres ne peuvent se reporter aux événements du passé sans y voir tout un peuple menacé de son existence sauvé par la courageuse résistance d'un de ses enfants, un homme qui, malgré les faiblesses qui lui étaient communes avec les autres membres de notre humanité déchue, n'en peut pas moins tenir tête avec dignité et succès aux opposants multiples qui se dressèrent sur son chemin, et dicter à la première puissance de l'Amérique anglaise des conditions auxquelles elle dut finalement consentir.

Puis, comme fond de tableau, l'imagination revoit dans le lointain cette même figure luttant une seconde fois pour les siens. Elle entend les vociférations de la fusillade, les cris des mourants et les grondements du canon. L'air est chargé de salpêtre ; mais

la victoire reste au nombre. L'opprimé succombe et, après un silence, une ombre passe, froide et saisissante comme toutes les ombres : c'est un échafaud ! Riel disparaît de la scène du monde, et des rancunes qu'on croyait insatiables se déclarent satisfaites.

En raison même de l'intensité des tableaux dont se compose cette vie si mouvementée, et étant donné les préjugés de race et de religion dont l'historien le plus impartial n'est pas toujours exempt, bien difficile serait la tâche de celui qui voudrait faire passer sous les yeux du lecteur, sans les charger ou les atténuer, les scènes de ce drame dont le dénouement fut si tragique. Pour nous borner aux événements qui eurent le Manitoba pour théâtre, plusieurs auteurs ont voulu les décrire. A mon humble avis et sans approuver certains termes et quelques opinions pour lesquelles sa nationalité était responsable, c'est un anglais, Alexander Begg, qui, dans sa *Creation of Manitoba*¹, semble jusqu'ici s'être le mieux acquitté de la mission qu'il s'était imposée. Et pourtant, s'il a bien jugé les événements et n'a pas craint d'en indiquer les causes et les effets, il n'a pas toujours su comprendre le chef des métis.

Un ancien soldat, qui devait la vie à ce dernier ou du moins aurait pu la perdre entre ses mains, le major Boulton, a aussi relaté l'insurrection de la Rivière-Rouge². Son livre est l'œuvre d'un adversaire, d'un homme qui n'avait pas encore secoué la honte d'une incarcération due à une échauffourée injustifiable. Tous les autres écrivains anglais entrent irrésistiblement dans des transes rageuses à la seule mention du nom de Riel.

D'un autre côté les brochures françaises qui ont pris le même sujet pour thème, surtout celles qui virent le jour en 1885 ou peu après, ont trop le caractère de pamphlets politiques pour jouir d'une valeur réelle au point de vue historique³. Leur indignation, sans être de commande, n'en paraît pas moins avoir pour but la ruine politique de certains hommes publics trop pusillanimes pour avoir protesté d'une manière efficace contre une exécution injuste, plutôt que l'expression de la simple vérité ou d'une

1 — *The Creation of Manitoba or a history of the Red River Troubles*. Toronto, 1871.

2 — *Reminiscences of the North-West Rebellions*. Toronto, 1886.

3 — Je fais surtout allusion ici à *Louis Riel, martyr du Nord-Ouest*. Montréal, 1885 ; et à *La Vérité sur la question métisse*. Ibid., 1889.

sympathie désintéressée. Une autre brochure de date plus récente et l'œuvre d'un écrivain tout à fait respectable ¹ a bien sa valeur, surtout à cause des faits nouveaux qu'elle contient. Malheureusement, il ne semble pas être entré dans le plan de son auteur d'écrire une histoire complète des troubles, avec tous les faits par ordre chronologique, dates précises et références, etc. D'aucuns seront peut-être aussi portés à regretter que le ton n'en soit pas plus de nature à convaincre un adversaire, qui ne manquera pas de se raidir, à tort, sans doute, contre le caractère réquisitorial qu'il lui trouvera.

Est-ce à dire que je veuille moi-même entrer en lice avec mes devanciers et donner ma version de l'insurrection de 1869-70 ? Loin de moi pareille présomption. J'userai seulement de mon privilège de simple tirailleur dans le champ de l'histoire pour donner une esquisse, brève et très imparfaite, de quelques-uns des événements de cette époque si importante dans les annales de l'ouest canadien.

Sans attendre l'issue des négociations entre le gouvernement impérial et les autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le Canada traitait déjà la Rivière-Rouge en pays conquis. Il profita de la famine de 1868 pour s'y introduire, faisant faire un chemin public du lac des Bois à la pointe aux Chênes, dans le but apparent de venir en aide aux affamés en leur procurant un moyen honorable d'acquérir le nécessaire pour leurs familles en détresse, but qu'on eut plus sûrement atteint si on avait rendu leur travail un tant soit peu rémunératif et vendu les denrées à un prix raisonnable. Le gouverneur local de la Compagnie protesta, d'une manière d'ailleurs assez platonique, contre cette intrusion d'une puissance étrangère dans son territoire ; mais personne ne prit garde à cette objection, destinée du reste à sauvegarder un principe plutôt qu'à faire cesser ou même gêner les travaux commencés.

Ces travaux amenèrent au pays un certain nombre de Canadiens anglais, pour la plupart violemment opposés à l'état de choses existant dans la colonie, lesquels, s'adjoignant aux quel-

1 — *Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis*, par l'abbé G. Dugas. Montréal, 1905.

ques esprits remuants qui s'y étaient rendus peu auparavant, formèrent bientôt ce qu'on appela le parti canadien, groupe qui se désignait lui-même sous le nom d'Amis du Canada.

Or, comme l'assure l'historien Begg, « il était avéré que les chefs de ce parti étranger déclaraient ouvertement que les métis allaient être obligés de céder la place aux Canadiens anglais »¹. En d'autres termes, on se proposait de déposséder les habitants de race française en faveur des Anglais qu'on allait faire venir d'Ontario, chaque fois que les terres des premiers paraîtraient valoir la peine d'être accaparées. De fait, si l'on en croit cet auteur, la plupart de ces gens qui faisaient parade de leur loyalisme à la couronne britannique en général et aux institutions canadiennes en particulier, « ne représentaient en réalité que leurs propres poches, et leurs cris en faveur de l'annexion du pays par le Canada n'avaient pas d'autre but que la gratification de leurs propres fins égoïstes »².

En prévision de cette durée, on envoya des arpenteurs, sous la direction d'un nommé John-Stoughton Dennis, qui commençaient à tirer leurs lignes sans se préoccuper aucunement des droits des propriétaires, presque tous métis français. On se cachait si peu des intentions réelles du parti canadien que W^m McDougall, celui-là même qui allait bientôt être nommé gouverneur des nouveaux territoires, écrivait à son ami Ch. Mair : « Aussitôt les arpentages finis, nous vous enverrons une émigration de la bonne espèce. » Ce que ce dernier terme signifiait sous la plume de McDougall n'était alors que trop clair pour les possesseurs du sol de la Rivière-Rouge.

Du reste, les employés du nouveau chemin et leurs confédérés du parti canadien ne se gênaient pas pour le dire. Ils semaient partout les bruits les plus alarmants. Les métis devaient bientôt, disaient-ils, céder le pas aux représentants de la « race supérieure. » Ils seraient contraints de se retirer devant le flot envahisseur, ou bien de se faire les humbles serviteurs de leurs nouveaux maîtres, les charretiers des émigrants qui n'allaient pas tarder à venir d'Ontario et s'établir sur les terres qu'on arpentaient pour eux, sans aucun respect pour les droits de propriété de la population métisse.

1 — *The Creation of Manitoba*, p. 21.

2 — *Ibid*, p. 25.

Si l'on se rappelle que le Canada n'avait pas alors l'ombre d'un titre valide même aux terrains incultes de ce pays, on peut se faire une idée de l'impression que produisirent ses empiètements sur des terres cultivées par une foule de particuliers longtemps avant qu'il eût été question d'établir une confédération des provinces de l'est ou de l'ouest. Alors même que le changement de gouvernement proposé eut été effectué—ce qui, par prudence, n'aurait pas dû se faire sans une consultation quelconque des populations blanche et métisse—le nouveau pouvoir n'avait pas le droit de déposséder les propriétaires ou d'imposer malgré eux de nouvelles limites à leurs terres.

En face de cette outrecuidance d'un gouvernement étranger qui, après tout, ne représentait lui-même qu'une dépendance de la Grande-Bretagne tout comme l'Assiniboia, outrecuidance aggravée encore par les mesures provocatrices de ses agents, les métis devaient-ils se laisser tondre comme une bande de moutons ? Ils n'en jugèrent pas ainsi. Ils voulurent venger les droits sacrés de propriété qu'ils partageaient avec leurs envahisseurs, et affirmer leur qualité d'hommes libres, dignes d'être entendus quand leur sort était en jeu.

Nous avons déjà dit un mot des hauts faits de J.-Louis Riel, le « meunier de la Seine. » Marié dans l'automne de 1842, avec Julie Lagimodière, une des filles de la première Canadienne de la Rivière-Rouge, il en eut douze enfants, dont le premier, Louis, devait lui succéder comme représentant de l'idée métisse et tribun du peuple¹. Né à Saint-Boniface, le 22 octobre 1844, le jeune Louis fut bientôt remarqué de M^{sr} Taché, qui l'envoya en 1858 faire ses études au collège de Montréal². Après ses humanités et une année de philosophie, la mort de son père en 1864 le rappela à ses foyers, où il devint le chef de la famille.

1 — Une de ses sœurs, Sara, entra dans l'institut des Sœurs Grises et fut envoyée à l'Île-à-la-Crosse, où elle mourut. Deux frères seulement, Joseph et Alexandre, survivent à Louis.

2 — Dans son *Histoire véridique, etc.*, l'abbé Dugas dit (p. 43) qu'en 1869 « Riel était un jeune homme de 21 ans sorti du collège depuis deux ans seulement..... [où il avait été] envoyé à l'âge de onze ans ». Les italiques sont de moi, et représentent, à mon humble avis, autant d'inexactitudes. A cette époque Riel avait 25 ans ; il était sorti du collège depuis 5 ans, et il en avait 14 quand il y avait été envoyé.

Intelligent, plein de feu, d'initiative et du sentiment de la supériorité que lui assurait son éducation, par ailleurs patriote ardent et tout dévoué aux droits et aspirations de ses co-nationaux, il se fit bientôt remarquer parmi les protestataires, d'abord isolés et sans cohésion, qui graduellement élevèrent leur voix contre les agissements du Canada et les insolences de ses agents.

Après des consultations privées et des propos échangés dans l'intimité avec les principaux métis de Saint-Vital, où Riel était établi, et de Saint-Norbert, importante paroisse avoisinante, des assemblées secrètes furent convoquées, la situation envisagée sous toutes ses faces et la détermination prise d'arrêter l'ingérence indue des Canadiens anglais dans les affaires du pays en mettant fin aux opérations de leurs arpenteurs.

En conséquence, le 11 octobre 1869, comme ceux-ci traçaient leurs lignes au travers de la propriété d'un nommé André Nault ¹. Riel se présenta à la tête de 16 métis non armés ² et intima à M. Webb, le chef des employés canadiens, l'ordre d'avoir non seulement à cesser son arpentage, mais même à quitter définitivement ces parages. Puis, comme Messieurs les Anglais faisaient la sourde oreille, Riel et sa suite les empêchèrent de continuer en montant sur leurs chaînes.

Le lendemain, le colonel Dennis réclama la protection de la justice locale. Deux juges de paix mandèrent Riel, qui leur déclara sans broncher que « le gouvernement canadien n'avait pas le droit de faire des arpentages dans le territoire sans la permission expresse du peuple » ³. Qui osera dire aujourd'hui qu'il se trompait ?

Puis, comme, selon l'expression des dépêches officielles de Dennis, on ne pouvait lui « faire entendre raison », on voulut faire agir près de lui l'autorité ecclésiastique dans la personne du R. P. Lestanc, O. M. I., administrateur du diocèse en l'absence de M^{sr} Taché alors au concile du Vatican. Mais on se heurta à un refus. On eut alors recours au juge Black et même au gouver-

1 — Métis qui vit encore, bien qu'il ait assisté, le fusil sur l'épaule, à la délivrance de Sayer.

2 — Selon l'abbé Dugas, les métis étaient au nombre d'une dizaine (*op. cit.*, p. 41), tandis que les dépêches officielles de l'époque en énumèrent 17, y compris Riel.

3 — *Correspondence relative to the Recent Disturbance in the Red River Settlement*, p. 6. Londres, 1870.

neur McTavish. Malgré que ce dernier fût gravement malade, il convoqua une réunion du Conseil de la colonie pour le 25 du mois.

Mais les événements n'allaient pas attendre cette date. Le 21 octobre ¹, ayant appris l'arrivée prochaine de M. W^m McDougall, que le Canada envoyait prendre les rênes du gouvernement des nouveaux Territoires aussitôt que leur transfert ou annexion à la nouvelle Puissance serait officiellement annoncé, Riel qui avait, selon l'usage immémorial des métis dans toutes les conjonctures graves, formé un comité des principaux habitants, envoya défendre l'entrée du pays au représentant d'Ottawa. Puis il faisait élever sur le chemin public près de la rivière Sale, dans la paroisse de Saint-Norbert, une barrière qu'il fit garder par une quarantaine d'hommes armés, avec mission de veiller à ce que ni McDougall ni aucun de ses émissaires ne la passât pour se rendre au fort Garry, le centre politique et géographique de la colonie.

* * *

Cette fameuse barrière allait bientôt être mise à l'épreuve et en sortir triomphante. Le jour de la Toussaint, un peu avant la grand'messe, une voiture contenant deux Canadiens-Français qui arrivaient de la frontière américaine venait s'y heurter. Pendant que le conducteur restait à sa place, un jeune homme de mine agréable et aux manières distinguées en descendait, et demandait à parler au chef de la garde qui se composait alors de 30 à 40 métis armés de carabines, de fusils et de revolvers. S'étant donné comme un M. Provencher, le neveu du premier évêque de la Rivière-Rouge, il fut immédiatement conduit sous escorte à l'église paroissiale où le saint sacrifice allait commencer et auquel il fut heureux d'assister.

Ce M. Provencher faisait partie de la suite de McDougall, qu'il accompagnait en qualité de secrétaire. Il était désigné d'avance pour un office public dans son gouvernement. Ne pouvant se rendre lui-même au fort Garry, son maître avait cru que le nom de son secrétaire lui servirait de passeport, et qu'on ne

1 — Bien qu'il cite le témoignage qui déclare sous serment, le 22, que le rassemblement des métis armés à la rivière Sale eut lieu « dans l'après-midi d'hier » (tout en omettant cette partie de la déposition), l'abbé Dugas fixe cette date au 17.

l'empêcherait point d'atteindre le centre de la colonie, alors même qu'il aurait par là l'occasion de s'aboucher avec M. McTavish et autres en vue d'aviser aux moyens d'y introduire le représentant du Canada. McDougall avait compté sans la perspicacité de Riel, et ne s'était point rendu un compte exact de l'intensité des sentiments créés chez les métis par les procédés inqualifiables des agents de l'Ontario.

Après la messe, Provencher se mit en communication avec les principaux mécontents, comme on disait alors, et vers 4 heures de l'après-midi, il fut formellement présenté à Riel. Il fit naturellement son possible pour le rassurer sur les intentions du gouvernement canadien ; mais Riel objecta que, « comme chef des métis, il ne pouvait reconnaître la validité d'aucune des mesures adoptées par ce gouvernement, pas plus que les nominations qu'il avait faites ; mais que si celui-ci y consentait, il était prêt à ouvrir des négociations avec lui ou quiconque serait investi de pleins pouvoirs en vue de s'entendre sur les conditions de l'entrée de la colonie dans la confédération du Canada »¹.

Puis il dut retourner à Pembina d'où il était venu, et où une force armée fut chargée de l'accompagner.

Mais il était écrit que Provencher ne serait pas le seul à s'assurer de l'efficacité de la barrière des métis. Un autre membre du futur gouvernement de McDougall était un capitaine Cameron, un homme qui ne connaissait point de frein, et qui, au dire même de son maître (qui n'était pourtant lui-même un modèle ni de modération ni de prudence), « avait en plus d'une circonstance suivi son propre jugement malgré l'avis de son supérieur et au grand désavantage de tout le monde »². En dépit des observations du soi-disant gouverneur, le fougueux capitaine avait insisté pour se rendre au fort Garry dans le but d'y acheter des provisions, et il n'admettait pas un instant que de simples métis pussent l'en empêcher.

On lui objecta bien-en route l'obstacle qui se dressait sur la voie publique près de la rivière Sale. Mais il avait déclaré que ce n'était rien pour lui. « Je suis habitué à pareille chose, » avait-il remarqué.

Donc, comme M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, recon-

1 — *Ubi supra*, p. 20.

2 — *Ibid*, p. 15.

duisait M. Provencher en compagnie de Riel et de ses soldats improvisés, on vit tout à coup apparaître un superbe équipage, une belle voiture attelée de deux chevaux fringants. L'imperturbable ami de Mars qui les conduisait, une fois arrivé au milieu des gardes qui, étant donné son air imposant, se demandaient s'il ne serait point par hasard le gouverneur lui-même, leur cria d'un ton impérieux :

« Enlevez-moi cette infernale barrière ! »

Chose étrange et à peine croyable, aucun des humbles métis qui la gardaient ne tomba fondroyé devant cet ordre du terrible guerrier. Pas un seul ne tenta même de l'exécuter ! Au contraire, plusieurs se précipitèrent à la tête de ses splendides coursiers pour les empêcher d'avancer. Ce que voyant, Cameron les cingla d'un vigoureux coup de fouet dans le but de leur faire franchir l'obstacle, qui n'avait pas plus de deux ou trois pieds de haut. Mais deux robustes métis les avaient déjà saisis par la bride, et en un clin d'œil, bon gré mal gré, leur voiture faisait volte-face.

« Vous allez retourner à Pembina, lui dit alors Riel ; et pour être bien sûr que vous ne prendrez pas une autre voie, mes hommes vont vous accompagner jusque-là. »

Le lendemain, à six heures du soir, deux voyageurs rentraient sans tambour ni trompettes au fort Pembina. L'un avait tranquillement essayé de remplir la mission qu'on lui avait confiée et avait en grande partie réussi. L'autre, mortifié dans son amour-propre et vaincu par de pauvres métis, s'était couvert de ridicule. Dans l'un et l'autre cas, l'« infernale barrière » de Riel avait fait son œuvre, et McDougall apprit qu'il lui serait inutile de la braver.

* * *

Et maintenant, que le lecteur veuille bien remarquer, comme épilogue à cet incident qui inaugurerait ce qu'on a voulu appeler la rébellion de la Rivière-Rouge, une manifestation de ce que les Anglais désignent comme l'ironie du sort, *the irony of fate*. Désireux de visiter ce lieu historique, je me rendis l'année dernière par une belle journée d'octobre à la paroisse Saint-Norbert, distante d'environ 10 milles de la ville archiépiscopale. Les bois avaient dépouillé leur verdure ; mais, avec un peu d'imagination je pouvais facilement me figurer les frais ombrages fournis en été

par les jeunes trembles qui forment une ceinture plus ou moins large le long du chemin.

La rivière Sale n'est qu'un ruisseau apparemment sans aucune importance économique ; mais elle est profondément encaissée, et par conséquent impossible à traverser avec un véhicule ailleurs que là où le pont en relie les deux rives. Cette circonstance suffit à elle seule pour montrer que Riel s'y entendait en stratégie.

De l'autre côté du pont, en se dirigeant vers le sud, le bois semble se faire plus épais, tout en restant composé exclusivement de minces arbrisseaux. Mais silence ! Ecoutez ces coups de hache et ces accents qui semblent sortir de poitrines françaises. Vous faites quelques pas en avant, et vous voilà en face d'un petit groupe de métis à la barbe grisonnante qui sont occupés à défricher un grand carré à droite. Au milieu de l'espace libre, deux jeunes gens, dont la mine autant que le parler dénote des Anglais, moulent avec du sable et du ciment ce qui sera une croix monumentale destinée à commémorer le succès de Riel et de ses compatriotes à repousser l'élément anglais qui pensait s'emparer, sans coup férir ou même subir aucune condition, d'un pays dont plus de la moitié des habitants étaient alors français.

Des Anglais travaillant à célébrer le triomphe des métis français ! Ironie du sort, puisses-tu être le présage d'un revirement de fortune aussi substantiel que bien mérité.

A.-G. MORICE, O. M. I.

LE GRAND DOCUMENT

SYNTHÈSE DU *CORPUS JURIS*

V.—RHÉTORIQUE SACRÉE

On peut encore dégager du *Corpus juris* un cours complet de rhétorique touchant la prédication et la composition des pièces liturgiques, telles que les hymnes où séquences en langage mesuré ou en prose rimée.

L'évêque et le prêtre sont établis pour enseigner les fidèles : *Aller et enseigner toutes les nations.* Cette obligation, qui résulte

de la mission du sacerdoce, et qui est formulée si explicitement dans l'Évangile, trouve sa confirmation en vingt endroits du *Corpus juris*. Les canons apostoliques (canon 58) frappaient d'anathème les évêques et les prêtres qui négligeraient cette fonction principale de leur ministère. Le 20^e canon du V^e concile de Carthage (398) et le 25^e canon du concile de Tolède (633) frappent les délinquants de semblables peines. Ce même concile de Carthage détermine ensuite à qui il appartient de prêcher : il exclut les laïques en présence de l'évêque (canon 98), et les femmes devant les hommes (canon 99). Les constitutions apostoliques (Lib. II. c. 57), disent comment, à quel moment et par qui la fonction de la prédication doit être remplie. On y trouve l'origine et le type de l'homélie, cette forme admirable de l'enseignement pastoral. Quant aux qualités dont la parole sainte doit être revêtue, elles sont énumérées dans les traités de saint Isidore de Séville (*De officiis ecclesiasticis*), de saint Grégoire-le-Grand (*Pastoral*) de saint Hilaire de Poitiers (*De Trinitate*, Lib. VI, VIII—*commentarium in psalmos* 52), et de bien d'autres. Plusieurs fragments de ces œuvres patristiques ont été insérés dans le *Corpus juris*. Le V^e concile de Latran (session 11^e), approuva une Bulle de Léon X, qui établit les règles qu'un prédicateur doit suivre, et proteste contre les abus du temps, en visant la Bulle *Religiosi* de Clément V.

Le concile de Trente résume sur ce point toute la tradition. Il enseigne qui doit prêcher, quand et comment, sur quels sujets, sur quel ton, et dans quel langage, (Sess. 24 de *Reformatione*, chap. 4—Sess. 5. chap. 11). Le premier concile de Milan, convoqué par saint Charles pour appliquer les décrets de réforme de Trente, entre ici dans des détails très circonstanciés. On peut en suivre les traces dans les *Instructions* de ce grand pontife, qui sont le résumé des six conciles de sa province qu'il assembla et qu'il présida. Elles renferment un vrai traité sur les formes accidentelles de la prédication, qui varient avec les époques, avec les erreurs qui ont cours et les besoins des auditoires. Cependant il y a des formes substantielles qui ne changent pas, et dont sous aucun prétexte il ne faut s'éloigner. Il y a pour la prédication, comme pour toutes les branches de la littérature sacrée ou profane, des périodes brillantes et des périodes de décadence. Il est bon de retremper la méthode aux sources de l'antiquité, dans les traités des Pères et dans les canons des conciles, pour la dégager

des végétations parasites qui déshonorent la chaire, qui menacent d'étouffer l'esprit évangélique et d'en compromettre l'efficacité. Sous ce rapport, notre dernier siècle n'a pas été peut-être sans reproche, malgré l'éclat que des orateurs de grand talent ont projeté sur lui. Lacordaire suffit à sa gloire.

L'hymnologie, qui fait partie de la liturgie, a encore ses règles dans le *Corpus juris*. Il y a une poésie chrétienne par opposition à la poésie profane, comme il y a un art chrétien en face de l'art païen. L'Eglise, qui ne supporte pas dans les temples les indélicatesses de la peinture ni de la sculpture, ni de la musique, ne tolère pas davantage les licences mythologiques, qu'elle repule indignes de la sainteté de son culte. Elle a donc surveillé avec scrupule les compositions qui doivent être lues ou chantées comme les mélodies qui les accompagnent. Les hymnes qu'elle a approuvées appartiennent à saint Ambroise, à saint Grégoire-le-Grand, à saint Hilaire de Poitiers, à Fortunat, à Prudence, à saint Prosper d'Aquitaine, à Claudien Mamert, à Sedulius, à saint Thomas d'Aquin, etc. Voilà la grande école des hymnologues, dont les œuvres sont dans le Bréviaire et dans le Missel romain et dans quelques liturgies des Eglises d'Orient. Ici encore les réformes furent plus d'une fois nécessaires. Nous avons vu précédemment les conciles s'occuper des questions liturgiques. Le concile de Trente s'en occupa, comme le prouvent les *postulata* que les historiens de cette assemblée nous ont transmis. S'il ne rendit aucun décret sur la matière, il laissa au Saint-Siège le soin d'exécuter les réformes désirées. Nous voyons, en effet, une série de papes travailler à réaliser ces vœux. Saint Pie V réforme le *Bréviaire* et le *Missel* ; Grégoire XIII revise le *Cérémonial des évêques* ; Urbain VIII corrige *Les hymnes du Bréviaire*. Pour le dire en passant, l'Eglise gallicane aurait été bien inspirée en respectant le droit commun en matière liturgique et ses propres traditions ; elle préféra un beau matin se fabriquer une liturgie faite de morceaux rapportés, avec des hymnes style renaissance, produits hybrides de versificateurs tels que Santeuil, dont le talent ne suppléait pas l'absence du sentiment chrétien, étouffé sous les règles d'une métrique savante, dont les syllabes en cadence flat-taient l'oreille sans toucher le cœur. Cette erreur a été réparée.

P. AT,

prêtre du Sacré-Cœur.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

RECTIFICATION.—PAUL SURESNES ET L'ACTION CATHOLIQUE.—LE JOURNAL.—QUI EST JUGE DE LA NÉCESSITÉ ET DE L'OPPORTUNITÉ ?

On m'a fait dire, au mois dernier :

Par le commerce, par l'industrie et par la richesse matérielle, nous pourrions lutter avec les autres races, peut-être les égaler : aurons-nous jamais une raison de nous en *féliciter* ?

J'en demande pardon à l'imprimeur : cette pensée que le papier lui a fait lire, sans doute, ne ressemble pas du tout à la mienne, je veux dire à celle que je crois avoir eue. J'ai voulu dire tout autre chose, et je prie le lecteur d'en prendre note et de lire : « Aurons-nous jamais une raison de nous en *distinguer* ? » Cela donne un sens tout différent, et il me semble, plus vraisemblable.

Que nous devenions un jour un peuple puissant par le commerce et l'industrie, c'est peut-être désirable, même pour fortifier notre nationalité canadienne-française, mais ce n'est pas par là surtout que nous lui conserverons sa physionomie propre qui la distingue des races saxonnes.

Travaillons à développer la richesse publique puisque c'est un élément nécessaire de la prospérité d'un peuple, empruntons s'il le faut à nos voisins et à nos rivaux celles de leurs méthodes qui vont à notre tempérament national ; mais n'oublions pas que si nous devenons une race toute de commerçants et d'industriels, et préoccupée surtout de bien-être et de richesse matérielle, nous ne serons plus Canadiens-Français. La fourmi est une admirable travailleuse qui sait à merveille bâtir sous terre des greniers et des magasins, et les remplir de provisions pour de longs jours ; et personne ne sait comme elle assurer contre les surprises et les désastres le fruit de son activité. Mais l'abeille aussi doit travailler à sa manière. Et faut-il que pour ressembler à la fourmi et rivaliser avec elle, elle arrache ses ailes, ne butine plus sur les fleurs des prés et des jardins, et au lieu de travailler les blanches cellules de ses ruches et de les remplir de miel, elle coure et se démène pour enfouir dans de noirs souterrains des amas de vulgaires provisions ?

S'il est vrai que tout peuple qui veut ne pas disparaître doit garder son tempérament et les aptitudes héréditaires qui font son

génie, la haute culture religieuse et littéraire est le premier besoin de notre race, surtout des classes supérieures de la société, laïques et ecclésiastiques. C'est pourquoi, au lieu de la simplifier et de l'amoinvrir, comme on le demande en certains quartiers, il faut la conserver et la compléter au moins pour une élite. C'est l'élite surtout qui fait le peuple, et c'est à l'élite qu'il importe de garder son caractère national distinctif.

Je crois donc que l'Église canadienne, en multipliant les institutions d'éducation secondaire et créant l'enseignement supérieur pour notre race, n'a pas seulement pourvu efficacement à son recrutement et aux besoins des classes supérieures de la société, mais qu'elle a admirablement compris et servi mieux que personne les premiers et les plus essentiels intérêts de notre nationalité.

Assez sur ce sujet. Mon intention n'était que de rectifier une phrase qu'il faut mettre au compte du typographe et non au mieu. Pour les lecteurs intelligents et réfléchis, ce n'était pas nécessaire, sans doute : le contexte disait trop clairement que le mot qu'on m'a prêté ne rendait pas ma pensée. Mais il faut compter avec les sots,—il y en a partout,—qui ne peuvent rien lire au delà du mot imprimé, et les malveillants qui ont besoin de travestir les pensées les plus évidentes pour trouver à y contredire ¹.

« L'action catholique » est à l'ordre du jour. Elle ne suscite pas que des sympathies ; il fallait s'y attendre. La presse a reproduit en partie du moins le bref autographe de Sa Sainteté Pie X à M^{sr} l'archevêque de Québec, qui l'encourage et le bénit avec

1 — On m'apporte une correspondance publiée dans *le Canada* du 3 août et signée « Un moderne, » où l'on prend prétexte de la phrase rectifiée pour m'accuser de ne vouloir pas que nous rivalisions avec les autres races par le commerce, l'industrie et la richesse matérielle. « M. Raphaël Gervais, dit le correspondant de la gazette émancipée, voudrait mettre en quelques mains, ou en quelques cerveaux supérieurs toute la force de la race, laissant la foule des petits et des humbles, les marchands, les industriels, les commis, les entrepreneurs, dans une ignorance presque sacrée. » Et là-dessus il entre dans une indignation très moderne, contre une thèse qui n'a jamais été la mienne, ni dans la causerie de juillet ni dans aucune autre de Raphaël Gervais. Si *le Canada* avait la vulgaire honnêteté de faire lire non pas toute la causerie, mais seulement l'alinéa qui précède immédiatement les lignes citées par son correspondant, il lui ferait la meilleure réponse et donnerait la mesure de son intelligence ou de son honnêteté. Décidément il y a parmi nos esprits dirigeants trop de gens qui ont besoin d'apprendre à lire.

toutes ses œuvres, notamment avec celle que le Pape juge la plus opportune et la plus nécessaire pour le temps présent, un journal vraiment catholique, qui ne se serve pas de la religion pour des fins de parti, et ne substitue pas la direction d'hommes incompetents et entêtés de leurs propres idées et de leurs propres jugements à celle des chefs hiérarchiques.

Il est impossible de se dissimuler l'importance de cette approbation et de cette direction pontificale. Non seulement les termes même du Bref qui ne pourraient pas être plus clairs et plus explicites, mais les circonstances mêmes dans lesquelles il a été écrit lui donnent une portée bien autrement sérieuse qu'à ces louanges ordinaires et ces bénédictions par lesquelles le chef suprême de l'Eglise encourage les bonnes œuvres et les pieuses intentions signalées à sa bienveillance. Jusqu'à sa publication on pouvait se persuader et dire peut-être que cette action sociale catholique si urgente dans tous les pays d'Europe ne l'est point au Canada, et qu'en particulier une presse catholique bien dirigée n'y est nullement nécessaire, sinon tout à fait inutile. On dit couramment que des représentations en ce sens auraient été faites à Rome par des politiciens de haut panache, appuyés discrètement par des sympathies et des influences ecclésiastiques.

Nous sommes habitués depuis quelques années à voir nos politiciens faire bruyamment leur pèlerinage *ad limina*. Nous n'y trouvons pas à redire, surtout s'ils y vont en catholiques sincères pour demander des directions et pour les suivre. Mais il leur est arrivé plus d'une fois de se préoccuper en cour de Rome de la direction des esprits et des consciences autant que ceux à qui le Saint-Esprit en a confié la charge. On a toujours accueilli à Rome avec courtoisie et bienveillance, parfois même avec une confiance naturelle à la plus honnête des diplomaties, ces évêques du dehors. Cependant, depuis que l'encyclique *Affari vos* n'a pas réussi à faire passer nos politiciens catholiques de l'ordre des promesses à celui de l'action, et que la direction donnée par Léon XIII a été lettre morte pour ceux-là surtout qui avaient sollicité son intervention, la diplomatie romaine s'est rendu compte que cette piété et cette confiance, qui ne sont jamais plus démonstratives que dans les crises politiques ou à la veille des élections générales, pourraient bien ne pas s'inspirer uniquement du zèle pour le salut des âmes et les intérêts de la foi catholique.

Quoi qu'il en soit, l'intervention séculière, si elle a été réelle, — et l'attitude de certains journaux ministériels le donne à croire, — était ici inconvenante et prématurée, pour ne rien dire de

plus. Il ne s'agissait pas ici d'une action politique à organiser, ni d'une immixtion de l'Eglise dans des affaires temporelles que la politique aurait à débrouiller. Pour mettre en pratique un conseil donné déjà par Léon XIII et renouvelé par Pie X et son représentant, dans la plénitude de son droit et de son pouvoir, et dans l'unique intention de pourvoir efficacement au bien des âmes dont il a la charge et de la société catholique en général, l'archevêque du premier siège du pays, sûr du concours de tous les suffragants de sa province, juge opportun et nécessaire de créer « l'Action sociale catholique » dans son diocèse, et décrète qu'elle fondera un journal catholique voué uniquement aux intérêts de la foi et de la morale catholiques et publiée sous la surveillance de l'autorité légitime. Il n'y avait là ni une raison ni même un prétexte pour des politiciens soit laïques, soit ecclésiastiques, d'intrigues pour entraver par une diplomatie à vues étroites et toutes personnelles la libre et légitime action du pasteur dans son diocèse. Mais cette fois l'opposition et l'intrigue, si elles ont réellement existé, n'auront servi qu'à affermir l'œuvre qu'elles voulaient retarder ou ruiner.

Sans le Bref pontifical « l'Action sociale catholique » restait l'œuvre de l'archevêque de Québec ; et parce qu'elle était nouvelle et promettait d'être laborieuse, elle aurait difficilement rallié le concours de prudents ecclésiastiques et laïques qui ont le culte du succès et la dévotion des œuvres toutes faites. Maintenant elle devient une œuvre voulue par le chef suprême de l'Eglise, et il le dit en des termes si nets et si expressifs que personne ne saurait plus non seulement la combattre à coup d'épigrammes, d'insinuations ou par la force d'inertie, mais lui refuser sa sympathie effective et son concours, sans encourir le reproche de ne rien comprendre aux vrais intérêts de l'Eglise ou de n'avoir aucun zèle pour les défendre.

De même, sans la direction si ferme et si précise du pontife, qui confirme si parfaitement le programme tracé déjà dans le mandement d'institution, on aurait plus facilement méconnu le caractère de l'« Association sociale catholique » et signalé son influence, son journal surtout, à la défiance de catholiques sincères, mais préoccupés à l'excès de leurs intérêts ou de leurs passions politiques. Maintenant l'Action sociale catholique a sa charte, écrite tout entière de main royale, à laquelle aucune autorité, ni aucune coterie, ni aucune passion ne pourra rien changer.

Qui sait si, sans ces oppositions des puissants et ces hésitations des prudents, le Saint Père ne se fût pas contenté d'approuver

l'œuvre entreprise par M^{gr} l'archevêque de Québec dans la forme ordinaire, sans y ajouter autre chose qu'une parole d'éloge et d'affection pour le vénérable prélat qui a si parfaitement conquis son estime et sa confiance. Devant ces oppositions et ces craintes qui pouvaient compromettre le succès d'une œuvre si chère à lui-même et à son prédécesseur, le chef suprême de l'Eglise a tenu à manifester d'une façon éclatante, irrévocable et sans retard, sa pensée tout entière et sa volonté souveraine. Il n'a pas seulement inspiré les paroles du Bref, il n'en a pas seulement dicté les paroles principales, il ne s'est fié à aucune autre main que la sienne pour les bien rendre. Puis cette lettre relativement longue, écrite tout entière de sa main, il l'a fait transmettre comme un message de souverain par l'Eminentissime Secrétaire d'Etat.

Cette intervention souveraine fera-t-elle cesser toute opposition ouverte ou latente et groupera-t-elle enfin toutes les forces ecclésiastiques et laïques sous la haute direction des évêques dans une action sociale commune? Je voudrais le croire : il m'est difficile de l'espérer fermement. A cet égard un article remarquable publié dans la *Revue canadienne* du mois dernier me paraît dououreusement suggestif¹.

J'ai des raisons de croire que Paul Suresnes, qui n'est pas le premier venu dans le monde ecclésiastique, et parce qu'il a lui-même une culture et une piété plus qu'ordinaires, et parce qu'il appartient à un groupe vénérable où il y a des esprits de première valeur, a écrit son article *Le fanatisme des bons*, avant de connaître le Bref de Pie X et après avoir lu d'un œil distrait le mandement d'institution de l'« Action sociale catholique. » Respectueux qu'il est des moindres directions du chef de l'Eglise et de l'action des évêques dans les limites de leur juridiction, il n'eut pas voulu courir le risque très ennuyeux pour un homme de sa profession de paraître blâmer ce que l'autorité légitime approuve et de paraître louer ce qu'elle juge défavorable.

Son intention n'était sûrement pas d'écrire pour combattre « l'Action sociale catholique » et jeter d'avance le discrédit sur le journal qu'elle doit fonder : mais préoccupé d'une part de certaines intempérances de zèle dont lui et les siens ont eu à se plaindre et bien d'autres comme eux, d'autre part, mis au courant des ombrages et des inquiétudes d'un grand nombre d'esprits « excellents » d'ailleurs, il nous l'assure, mais insuffisamment ren-

1 — *Le Fanatisme des bons*—Paul Suresnes.

seignés sur le caractère et la portée véritable de l'œuvre dont ils ont pris frayeur, anxieux aussi, moins de blâmer ceux qui à Québec croient l'action catholique et son journal possibles et travaillent à les organiser, qu'à justifier ceux qui ne les trouvent ailleurs ni possibles ni désirables, il lui est arrivé en plaidant l'opportuniste d'être lui-même inopportun dans plusieurs de ses réflexions, et en voulant donner aux jeunes une direction sûre et claire, de les perdre dans un labyrinthe dont tous ne sortiront pas par la bonne issue. Plus d'un se réclamera de lui et de ses insinuations contre une œuvre que le Pape juge nécessaire et restera en sûreté de conscience dans le camp de l'inaction, où l'on ne « claironne » guère ni pour l'intégrité de la foi, ni pour les droits de la conscience chrétienne, ni pour tout ce qui ne rapporte rien en numéraire ou en influence politique.

Je n'en veux pas à Paul Suresnes de protester contre ce qu'il appelle le fanatisme et ce que d'autres nomment l'esprit sectaire de certains catholiques ardents. Le mot me paraît dur et excessif s'il s'applique à un grand nombre : il semblera moins injuste et à peine sévère pour quelques-uns qui se dispensent facilement de toute charité et de toute justice envers ceux qui n'épousent pas toutes leurs querelles, et opinent autrement qu'eux sur des questions de personnes ou d'opportunité dont ils ne sont pas les seuls ni toujours les meilleurs juges. Je les connais comme lui et les particuliers ne sont pas seuls à en souffrir. Que l'Eglise perde parfois plus qu'elle ne gagne à certaines guerres engagées pour elle, mais non conduites par elle ni selon son esprit ; je n'en disconviens pas. Parmi les tirailleurs et les volontaires qui fusillent à tort et à travers pour la défendre, souvent contre ceux qui ne l'attaquent pas, il n'est pas étonnant qu'il se rencontre quelques soldats, voire même des officiers, auxquels elle dirait volontiers le mot de Notre-Seigneur aux fils de Zébédée : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes »¹.

Paul Suresnes a oublié de voir que l'Action sociale catholique, organisée et bien dirigée sous le contrôle de l'autorité religieuse, ne ressemble en rien à d'autres œuvres entreprises par des groupes de catholiques plus ou moins nombreux mais ne recevant que

1 — Etonnerais-je Paul Suresnes si je lui disais que les catholiques sans fanatisme sont souvent fanatiques à leurs heures comme beaucoup d'intransigeants ou de « fanatiques » n'arrivent pas à le devenir ? La démonstration serait facile, au moins pour les catholiques de France—qui ressemblent bien un peu à ceux de partout.

d'eux-mêmes leur direction. J'estime pour ma part que l'un des grands bienfaits de ce groupement nouveau et de cette discipline des forces vives de l'armée catholique sera d'atténuer singulièrement le mal dont se plaint l'écrivain de la *Revue canadienne* au lieu de le rendre moins tolérable. Ils permettront d'utiliser le zèle et la bonne volonté de tous et de les contenir autant que possible dans ces limites en dehors desquelles ils risquent fort de devenir la passion, l'entêtement, l'esprit propre et toutes ces choses vilaines et désagréables, même chez des catholiques sincèrement dévoués à l'Église, qu'on a appelées à tort ou à raison le fanatisme et l'esprit sectaire.

Loin d'attendre que l'Action sociale, telle qu'elle a été organisée par M^{gr} l'archevêque de Québec et approuvée si solennellement par le Saint-Siège, sera le signal d'une croisade de sectaires et de fanatiques qui compromettra les vrais intérêts de l'Église en poursuivant un idéal chimérique et lui aliénera les « excellents esprits, » il faut espérer qu'en groupant toutes les bonnes volontés et leur donnant une direction vraiment catholique, elle les préservera de bien des écarts souvent aussi déplorables qu'excusables, fécondera le zèle des ardents, allumera celui des tièdes, trempera le caractère des mous, réveillera les endormis, stimulera bien des prudents et des pacifiques qui ne sont que des paresseux déguisés, fera des convictions à ceux qui n'en ont pas, et infusera enfin un peu de courage et de force chrétienne à trop de catholiques non fanatiques qui n'ont jamais, quand il s'agit de ses intérêts de la foi et de la religion, que « la science des compromis. »

Pour ce qui concerne le journal catholique en particulier, je ne vois pas dans les circonstances qu'un catholique sincère puisse le voir avec défiance et dépit, si ce n'est peut-être ces journalistes, braves gens d'ailleurs, qui font le métier uniquement en hommes d'affaires et en hommes de parti, et tous ceux qui ont intérêt à ce que le peuple canadien ne soit pas éclairé par une lumière toujours saine sur les vrais intérêts de la société chrétienne, et sur les principes immuables de foi et de morale qui doivent régir tous les actes de la vie publique comme de la vie privée.

« Ce journal, dit-on, il n'a jamais existé dans le pays » — Est-ce une raison pour qu'il n'existe jamais ?

« Un journal quotidien, ajoute-t-on, a besoin pour flotter et pour marcher d'un fort vent de poupe » — Le vent du pouvoir sans doute, ou le vent de l'opinion ? C'est en effet la condition pour qu'il soit un journal d'affaires et rapporte des dividendes aux

actionnaires. Mais les actionnaires d'une entreprise d'assainissement intellectuel et moral et d'apostolat n'ont pas cru que leurs actions fassent prime sur le marché monétaire : ils spéculent sur des dividendes d'une autre nature en ce monde et en l'autre, fût-ce au prix de mises toujours renouvelées de temps et d'argent.

La question d'argent n'est pas la seule—ni la plus difficile à résoudre. Personne ne se dissimule les difficultés de l'entreprise. Ceux qui y sont entrés résolument après tant de délibérations et de réflexions,—ils délibèrent et réfléchissent sur cet objet depuis dix ans bientôt—les ont vues peut être aussi bien que Paul Suresnes. Celui qui écrit ces lignes a eu plusieurs fois l'occasion de les exposer, non pour décourager l'entreprise qu'il a toujours crue urgente et désirable, mais pour faire comprendre aux esprits impatientes et qui ne doutent de rien que le bien le plus nécessaire n'est pas toujours réalisable sur l'heure, et qu'aux grandes œuvres il faut une grande préparation. Mais on a cru à Québec qu'il n'y avait pas lieu de réfléchir toujours et de n'agir jamais. On a écouté les directions si multipliées et si pressantes du Saint-Siège pour tous les pays catholiques et pour le nôtre en particulier¹, et l'on a fait mieux qu'un acte de zèle et de sagesse humaine, on a fait un acte de foi et d'obéissance en redisant à Pierre la parole qu'il avait dite au Maître après cette nuit de labeur inutile sur le lac de Génésareth : *In verbo tuo laxabo rete*. Paul Suresnes se demande en haussant les épaules ce qu'il y aura à la fin dans le filet. Les pêcheurs n'ont pas l'inquiétude de savoir ce qu'il y a dans le filet de ceux qui jugent plus prudent de ne pas le jeter à l'eau.

1 — Je me fais un devoir de mettre sous les yeux du lecteur, dans une note qui vaudra mieux à elle seule que toute cette causerie, quelques-uns des appels de Léon XIII aux catholiques de tous les pays.

« Grâce au secours des livres et des journaux, les ennemis de l'Eglise répandent en abondance dans la foule le poison de leurs erreurs, et détournent peu à peu le peuple de la vie chrétienne. Que vos fidèles comprennent donc qu'ils ont, eux aussi, des efforts à faire en ce sens, qu'ils doivent opposer les écrits aux écrits, et des remèdes appropriés aux maux » (Aux évêques de Hongrie, septembre 1893).

— « Il ne suffit pas de se tenir sur la défensive, mais il faut descendre courageusement dans l'arène, et combattre en opposant publications à publications. Aux gages de la franc-maçonnerie combat une presse anti-chrétienne au double point de vue religieux et social : vous, de votre personne et de votre argent, aidez, favorisez la presse catholique » (Au peuple italien, décembre 1892).

— « Comme le principal instrument dont se servent les ennemis est la presse, en grande partie inspirée et soutenue par eux, il faut que les catho-

Dieu me garde de blâmer ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas ailleurs. Chacun sans doute est le meilleur juge de ce qu'il peut ; mais ce qu'il peut n'est pas toujours ce qu'il faudrait et ce à quoi il faut tendre. Il ne faut pas, parce qu'on se croit impuissant à rien faire, tenter de préjuger l'opinion par des prophéties plus ou moins découragées contre l'œuvre de ceux qui aspirent à faire quelque chose. Dût cette parole paraître bien dure, il ne me semble digne ni d'un ecclésiastique, ni même d'un catholique sérieux, de jeter autant qu'il le peut de discrédit sur une œuvre que le Pape déclare urgente et que l'on entend pour suivre la direction du chef suprême de l'Eglise, et de lui préférer des demi-mesures et des compromis que personne n'a recommandés, mais qui s'expliquent et s'excusent par l'impuissance de mieux faire.

Je serais curieux de voir Paul Suresnes essayer d'obtenir du Pape, ou seulement de son ordinaire, l'approbation *publique et authentique* d'une phrase comme celle-ci :

Aussi d'excellents esprits en viennent ils à penser que la plus petite action exercée, pour les maintenir dans la bonne voie, sur les puissants journaux qui sont forcément les éducateurs de l'opinion, vaut mieux que toute création de nouveaux organes.

On lui répondrait sans doute qu'un excellent esprit qui s'appelait Léon XIII, au moment où « *les puissants journaux qui sont*

liques opposent la bonne presse à la mauvaise pour la défense de la vérité et de la religion et pour le soutien des droits de l'Eglise » (Aux évêques d'Italie, octobre 1890).

— « Les ténèbres ont obscurci les esprits : que la lumière de la vérité dissipe cette ombre » (Encyclique *Annum Sacrum*).

— « Que des écrits soient publiés qui sèment la bonne doctrine et favorisent les germes des vertus » (Aux évêques du Portugal, 1891).

— « Aux écrits il faut opposer les écrits : que cet instrument si puissant pour la ruine devienne puissant pour le salut des hommes et que le remède découle de la source même du poison » (Aux évêques d'Italie, 15 février 1882).

— « Cette recommandation a pour but de guérir, par une science de bon aloi, les maladies intellectuelles des hommes et de les prémunir tout à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des écrits va de pair avec une insatiable avidité d'apprendre » (Encyclique *Humanum genus*).

— « Puisque les ennemis du nom chrétien ont coutume d'employer la presse quotidienne à corrompre les esprits, il faut que les catholiques comprennent qu'il importe que la défense ne soit pas, *sur ce terrain*, inférieure à l'attaque. » (A l'archevêque de Vienne, 1883).

« C'est pourquoi il serait convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses journaux particuliers, (ailleurs le pape demande que chaque pro-

forcément les éducateurs de l'opinion » faisaient profession solennelle de soumission et d'obéissance à leur ordinaire, disait à celui-ci : « Ce qu'il vous faut, c'est un bon journal. » Sans doute que, dans l'esprit de Léon XIII comme dans celui de Pie X, le bon journal n'était pas celui sur lequel l'autorité religieuse ne peut exercer que *la plus petite action*, puisqu'alors comme aujourd'hui ces sortes de journaux ne manquaient pas.

Une dernière réflexion pour aujourd'hui.

Plus d'un excellent esprit sans fanatisme regrettera sous une plume aussi distinguée ce qui a l'air d'une flagornerie aussi peu délicate pour l'autorité qu'elle a l'intention de louer que pour celle qu'elle a l'air de ne pas louer.

M^{gr} l'archevêque de Québec devra donc se contenter de l'approbation de Pie X, à défaut de celle de Paul Suresnes et des *excellents esprits, catholiques sans fanatisme*, dont il se fait le truchement. Mais quel catholique sincère, clerc ou laïque, qui croit à la sagesse du chef suprême de l'Eglise plus qu'à celle de ses vues personnelles, ne voudra l'aider de ses prières, de son influence et de ses sympathies effectives dans une entreprise que les papes s'entendent à déclarer aussi nécessaire qu'elle est difficile, dans notre pays comme dans tous les pays ?

vince ait au moins un organe quotidien) qui seraient comme les champions de l'autel et du foyer ; le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter les secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs forces et leur pouvoir. (Aux évêques d'Autriche, 1891).

— Quant à ceux qui, vraiment et de tout cœur, veulent voir fleurir la religion et la société défendues par le talent et par la presse, que ceux-là protègent de leurs libéralités la fécondité de la presse et du génie, chacun proportionnant ses largeurs à sa fortune... Car si l'Eglise a engendré et élevé des fils, ce n'est pas pour qu'aux heures difficiles elle ne pût en attendre aucun secours, mais bien pour qu'à son repos et à d'égoïstes intérêts chacun préférât le salut des âmes et l'intégrité de la cause chrétienne. (Aux évêques d'Italie, 1882).

« Il faut donc pour guérir les maux de notre temps employer des moyens qui sont appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits : aux erreurs propagées çà et là, la vérité ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, *au moins le bon journal*. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps ; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui, pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne. (Pie X à l'archevêque de Québec, 2 juin 1907).

RAPHAËL GERVAIS.

PAGES ROMAINES

LE SYLLABUS.—UN CINQUANTENAIRE INAPERÇU.—MOIS CINÉMATOGRAPHIQUE.

Dans l'après-midi du mardi, 16 avril dernier, Pie X, répondant au cardinal Cavallari, patriarche de Venise, qui le remerciait au nom de ses collègues de la dignité cardinalice qui venait de leur être conférée, ajoutait ces graves paroles :

La guerre cruelle qui nous fait redire *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* est celle qui a sa source dans les erreurs intellectuelles, qui méconnaît les doctrines de l'Eglise, et qui fait retentir dans le monde le cri séditieux qui chassa du ciel les anges révoltés.

Ils ne sont que trop rebelles, en effet, ceux qui professent et répandent, sous une forme astucieuse de monstrueuses erreurs sur l'évolution du dogme, sur le retour au pur Evangile, c'est-à-dire à l'Evangile débarrassé, comme ils disent, des spéculations de la théologie, des définitions des conciles et des maximes ascétiques ; sur la nécessité de se soustraire à l'autorité de l'Eglise, et cela par un procédé nouveau, qui consiste à ne pas se révolter pour n'être pas retranché de son sein, sans toutefois s'assujettir à personne afin de garder ses propres convictions ; sur la nécessité enfin de s'adapter en tout à son temps, dans la parole, comme dans les livres, de prêcher une charité étrangère à la foi, tendre surtout pour les mécréants et qui ouvre à tous la voie à l'éternelle ruine.

.....

Et le Pape dénonçait ces prétentions du modernisme non pas seulement comme une hérésie, mais comme renfermant la substance et le venin de toutes les hérésies, puisque d'après lui la Bible ne serait plus qu'un livre ordinaire, son inspiration se restreignant à la doctrine dogmatique, et encore, ne différant guère de l'inspiration poétique d'Eschyle ou d'Homère. Ce discours plein de tristesses n'était que la préface d'un acte.

A la date du mercredi, 3 juillet, paraissait le nouveau grand syllabus depuis longtemps annoncé et attendu avec un religieux respect par tous ceux qui ne sont pas atteints du fléau du modernisme.

La première fois que ce mot de syllabus, que le latin emprunte au grec, prit place dans les actes pontificaux, le 8 décembre 1864, il provoqua l'un des plus formidables orages que, dans les temps modernes, l'esprit humain ait suscités contre l'Eglise. Pie IX condamnait le libéralisme, en quatre-vingts propositions, lui interdisant, au nom de son magistère apostolique, de tenter une alliance quelconque avec la religion du Christ immuable dans ses dogmes et sa morale. Les colères survécurent au règne du grand Pape auquel on ne pardonna jamais le magnifique défi que, dans la majesté de son pouvoir suprême, il avait jeté aux novateurs du siècle.

Sous le règne de son successeur, les condescendances paternelles dont

usa souvent l'autorité de l'Eglise à l'égard de ses propres ennemis furent prises par les libéraux comme un désaveu des rigueurs qui les avaient frappés. Ils ignoraient, ce que beaucoup ne savent point encore, que le futur Léon XIII, étant archevêque de Pérouse, avait été l'un des principaux promoteurs du syllabus de Pie IX.

Bien avant l'acte du 8 décembre 1864, le cardinal Pecci, président du concile provincial de Spolète, proposa à tous les évêques de l'Ombrie, de supplier respectueusement le Saint Siège de rédiger un syllabus de toutes les erreurs modernes relatives à l'Eglise et de les frapper d'une condamnation spéciale. Cette démarche fut faite presque au lendemain de la révolution de 1848.

La proposition de l'archevêque-évêque de Pérouse, mise à l'étude, faillit être réalisée en 1852, quand lors des discussions relatives à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, on pensa tout d'abord à condamner en même temps le rationalisme et le semi-rationalisme vivement combattus par la *Civiltà Cattolica* fondée par le Père Curci.

Simultanément le cardinal Fornari soumettait aux membres les plus doctes de l'épiscopat catholique et aux laïques les plus en vue pour le talent et leur zèle à défendre la foi, un catalogue des principales erreurs qui travaillaient les esprits et qui avaient pour objet le dogme, et les rapports que les sciences politiques et morales avaient avec lui.

L'avis qu'émirent alors Louis Veillot et le comte Avogadro della Motta, de Turin, de séparer totalement la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la condamnation des erreurs modernes ayant prévalu, la commission pontificale établie pour la définition du dogme et présidée par le cardinal Santucci fut transformée en congrégation nouvelle, chargée de recueillir toutes les opinions fausses qui égaraient l'esprit humain dans le monde entier. A cette première congrégation en fut substituée une seconde sous la présidence du cardinal Caterini. Entre temps, un grand apologiste français, Monseigneur Gerbert, évêque de Perpignan, en un mandement resté célèbre, dénonçait au jugement de l'Eglise 85 propositions. Le syllabus de l'évêque français devait devenir le syllabus pontifical après avoir été légèrement modifié. En effet, la commission romaine retrancha treize propositions de l'œuvre de l'évêque de Perpignan, elle en modifia cinq ; de six autres elle en fit trois ; elle en ajouta une nouvelle, formant ainsi un catalogue de 61 propositions qui furent soumises à l'examen de plus de 300 évêques venus à Rome en 1862, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais.

Le résultat de la consultation fut l'unanimité pour la condamnation et la divergence pour la qualification de la censure dont devait être frappée chaque proposition. Cette diversité de vues, non moins que l'indiscrétion du journal le *Mediatore*, de Turin (dirigé par l'ex-jésuite Passaglia), publiant *in extenso* la consultation secrète du syllabus, en fit retarder la publication

pendant deux ans encore. Une troisième commission fut alors nommée avec mission d'extraire des encycliques de Pie IX les erreurs qui s'y trouvaient dénoncées et réprouvées. On en forma 85 propositions qui furent étudiées, discutées sous la direction du célèbre cardinal Billio, barnabite. Après 12 ans d'études, le 8 décembre 1864, précédé de la bulle *Quanta cura*, le syllabus, réduit à 80 propositions, fut solennellement promulgué.

A quarante-trois ans d'intervalles, le syllabus de Pie X, écrit un publiciste, est la continuation de celui de Pie IX. Ce n'est pas le titre seul qui est volontairement le même pour indiquer la communauté de pensée entre les deux pontifes. Le syllabus de 1864 et celui de 1907 ont cette unité qui se fait entre deux barres de fer rougies dans la flamme et soudées l'une à l'autre par leur propre matière.

En face des révélations de la critique secouant l'humanité à la manière de l'arbre ébranlé et fendu qui menacerait le sol de sa chute, en face de la science qui nie, de l'histoire qui dispute, voici qu'un homme seul et faible se dresse et ose dire :

« Je porte la vérité ; je vous la remets. »

Le syllabus fait l'effondrement des écoles modernes ; il laisse dans la confusion les jeunes maîtres, prêtres ou laïques, qui prétendent appliquer aux faits, aux idées religieuses les moyens de discussion, les méthodes créés par la critique moderne. Il déclare que l'Eglise est la seule base qui ne tremble pas sous les pieds humains.

En clôturant le discours préface du nouveau syllabus, le 16 avril dernier, Pie X avait dit :

Nous comptons beaucoup sur votre concours, Vénérables Frères, sur celui des évêques, pour découvrir dans vos pays ces semeurs d'ivraie que vous combattez avec Nous ; renseignez-Nous sur les dangers auxquels ils exposent les âmes ; dénoncez leurs livres aux congrégations romaines, et, usant des facultés que les sacrés canons vous donnent, condamnez les solennellement.

Plaise à Dieu que toutes ces pauvres intelligences qui croient se grandir en livrant leur foi aux discussions d'une science sans cesse en faillite, s'inclinent devant l'autorité de celui qui représente l'éternelle Vérité et redissent avec sincérité l'immuable Credo de la religion du Christ !



Un cinquantenaire qui a passé presque inaperçu est celui de l'hymne pontifical. Le mardi, 9 juin 1857, vers 7 heures du soir, Pie IX, alors en tournée dans ses Etats, arrivait dans la ville de Bologne sur les agitations et les révoltes de laquelle veillait l'armée autrichienne d'occupation, tandis que la France et l'Espagne exerçaient ailleurs la même mission. On devine si, sous le couvert de la religion, la politique de ces diverses nations se manifestait dans une lutte d'hommages rendus au souverain dont elles défendaient

daient les droits. Le comte Kinsky, commandant la garnison de Bologne, désireux de donner aux sujets du Pape un hymne national, demanda à Victorin Hallmajr, chef de musique du 47^e régiment d'infanterie de ligne à Bologne, de composer une marche qui serait exécutée pour la première fois lors du voyage de Pie IX.

L'œuvre fut composée, et le 9 juin, en présence du pontife romain auquel faisaient escorte le 9^e et le 20^e régiments des chasseurs autrichiens, sur la place Sainte-Pétronille de Bologne, l'hymne fut joué avec accompagnement des tambours militaires qui battaient la sonnerie au souverain telle qu'on avait coutume de le faire dans les troupes pontificales.

L'exécution fut un vrai succès qui se renouvela à Ferrare, à Ravenne, Modène, Florence, et jusqu'au retour de Pie IX dans Rome, 5 septembre 1857, la musique d'Hallmajr ne cessa d'être redite par tous les échos des pays traversés par le cortège papal. Bientôt un décret du secrétaire d'Etat donna à l'œuvre nouvelle le titre d'hymne pontifical dont l'introduction réduite en mesures accélérées fut choisie par le ministre d'armes pour servir de salut au drapeau.

De 1857 à 1870, l'hymne retentit dans tous les combats que les zouaves soutinrent pour la défense des droits du Saint-Siège ; pendant toute la nuit du 20 au 21 septembre, campés sur la place Saint-Pierre, les derniers défenseurs du pape ne cessèrent d'en chanter le refrain, d'en sonner les mélodies ; le pouvoir temporel abattu par le canon italien mourut ainsi dans l'harmonie des dernières protestations de ceux qui, impuissants à le défendre, étaient encore assez libres, assez forts pour le chanter.

Depuis, les trompettes d'argent, en mesures plus larges et plus lentes, jettent les notes de l'hymne sous les vastes voûtes de Saint-Pierre, quand le Pape franchit dans la majesté de son souverain pontificat, le seuil du plus beau temple du monde, et comme si elles étaient encore empreintes des mélancoliques beautés des grands sacrifices qu'elles enveloppèrent de leurs mélodies, elles donnent aux âmes qui les écoutent de douces émotions.



S'il y a des mois dans lesquels un pauvre chroniqueur est à la recherche des moindres faits pour satisfaire la curiosité bien légitime de ceux qui lui demandent ce que fait le monde, où en sont les choses, on rencontre des époques si fécondes en événements que l'on ne sait comment s'y prendre pour tout raconter.

Juin, juillet ont été de ces mois que l'on pourrait appeler cinématographiques, tant ils ont été remplis par mille faits divers en Italie. C'est d'abord le centenaire de la naissance de Garibaldi que le vote des deux Chambres et la sanction royale ont transformé en fête nationale. Cela

a valu aux Romains le spectacle d'un retour du carnaval en plein juillet, car, à cette occasion, tous les Garibaldiens survivants sont venus revêtus de la fameuse chemise rouge, acclamer le « héros des deux mondes » dans cette Rome qu'il combattait pour l'arracher au Pape. Ce qui était le plus comique dans cette réapparition des revenants rouges, c'est que, pour suppléer aux absences faites par la mort, on avait enrôlé de faux Garibaldiens dont le nez bourgeonné révélait des vétérans de tavernes plutôt que de champs de bataille. Bien plus, tous étaient gradés ; de vastes galons d'or et d'argent en étaient le témoignage, et en ce qui regarde les décorations, les moins dotés avaient six médailles ; faute de mieux, l'un des compagnons avait utilisé un écu de cinq francs hors d'usage et le portait crânement sur sa poitrine de héros.

On devine les discours ; on s'imagine ce qu'a dû être le pèlerinage à la tombe de Garibaldi dans l'île de Caprera.

Malheureusement ce carnaval a coïncidé avec le triomphe de l'union populaire libérale dans les élections administratives de Rome. Il a été suivi de l'arrestation de l'ancien ministre Nasi, accusé de concussion dans l'exercice de ses fonctions ministérielles. La Sicile, dont est originaire Nasi, a trouvé illogique que celui-ci fût emprisonné pour avoir trafiqué des deniers publics, alors que l'on fêtait Garibaldi, qui non seulement renversa l'ordre établi dans le royaume de Naples et dans les Etats de l'Eglise, mais s'empara des fortunes privées de la maison de Bourbon qu'il renversait. Il en est résulté des tumultes qui ont fait un mort et des blessés à Palerme et soulevé toutes les provinces de l'île. Les choses en sont là. En attendant, les troupes veillent, Nasi est sous les verroux ; la haute cour va se réunir pour le juger ; plus tard, s'il est bien prouvé qu'il est coupable, il sera fêté d'autant plus qu'il aura été moins honnête, et sa statue prendra place à côté de celle de Garibaldi. *Sic itur ad astra !*

DON PAOLO-AGOSTO.
